

© OCDE, 2004.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Chapitre 4

Efforts et politiques des donateurs bilatéraux

En 2002, l'aide consentie par les membres du CAD s'est accrue de 7.2 % pour s'établir à 58.3 milliards USD, son niveau le plus élevé en termes réels depuis 1992. Exprimée en pourcentage du revenu national des membres, elle n'est toutefois passée que de 0.22 % en 2001 à 0.23 % en 2002, chiffre encore inférieur de 0.10 % à celui de dix ans plus tôt. Le présent chapitre fournit un aperçu des stratégies et programmes d'aide des membres du CAD ainsi que des autres donateurs bilatéraux pour lesquels on dispose d'informations sur le sujet.

Évolution du volume de l'aide des membres du CAD et perspectives pour l'avenir

Le présent chapitre fournit un aperçu synthétique des stratégies et programmes d'aide de chacun des membres du CAD ainsi que des autres donneurs bilatéraux pour lesquels on dispose d'informations sur le sujet.

Ainsi qu'on l'a vu aux chapitres 2 et 3, le volume de l'aide, qui avait atteint un point bas sans précédent, commence à se redresser rapporté au revenu national des donneurs, et de nouvelles augmentations sont attendues d'ici 2006 (voir le tableau 3.2 dans le chapitre 3). En 2002, l'aide consentie par les membres du CAD s'est accrue de 7.2 % pour s'établir à 58.3 milliards USD, son niveau le plus élevé en termes réels depuis 1992. La part de leur revenu national que les membres du CAD consacrent à l'APD n'est toutefois passée que de 0.22 % en 2001 à 0.23 % en 2002, chiffre encore inférieur de 0.10 % à celui de dix ans plus tôt.

Comme il ressort du tableau 4.1 et du graphique 4.1, sur les vingt-deux pays membres du CAD, treize ont accru leur APD en termes réels en 2002, et pour dix d'entre eux de plus de 10 %. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède sont néanmoins toujours les seuls pays à atteindre l'objectif de 0.7 % du revenu national préconisé par les Nations Unies. Cela dit, trois autres pays se sont fixé une date précise pour atteindre cet objectif : 2007 pour l'Irlande, 2010 pour la Belgique et 2012 pour la France (avec un objectif intermédiaire de 0.5 % pour 2007).

Les États-Unis sont restés le donneur le plus généreux, en volume, en 2002, avec 13.3 milliards USD, soit une augmentation de 15 % en termes réels. Cette progression résulte principalement des ressources supplémentaires et des crédits d'urgence débloqués en réponse aux attaques terroristes du 11 septembre 2001, mais aussi de nouvelles initiatives dans les domaines de la santé et de l'aide humanitaire.

L'APD du Japon a légèrement fléchi (de 1.2 % en termes réels) mais ce recul s'explique pour l'essentiel par la dépréciation du yen qui en a ramené la valeur en dollar de 9.8 à 9.3 milliards USD.

Les pays de l'UE dans leur ensemble ont été à l'origine de 51 % des apports totaux d'APD émanant des membres du CAD, et leur APD globale s'est accrue de 5.8 %. La France (avec 5.5 milliards USD), dont l'aide a augmenté de 1.3 milliards USD par rapport à 2001 et l'Allemagne (avec 5.3 milliards USD) ont été les donneurs les plus généreux au sein de l'UE.

Les évolutions les plus notables observées dans le volume de l'aide des autres membres du CAD sont la progression de 33 % de l'aide de l'Italie et celle de 31 % de l'APD du Canada, lequel compte multiplier ses apports par deux d'ici 2010.

Tableau 4.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2002

	2002		2001		Variation en pourcentage de 2001 à 2002 en termes réels ¹
	APD millions USD	APD/RNB %	APD millions USD	APD/RNB %	
Allemagne	5 324	0.27	4 990	0.27	-0.2
Australie	989	0.26	873	0.25	4.9
Autriche	520	0.26	533	0.29	-8.4
Belgique	1 072	0.43	867	0.37	14.8
Canada	2 006	0.28	1 533	0.22	31.2
Danemark	1 643	0.96	1 634	1.03	-5.8
Espagne	1 712	0.26	1 737	0.30	-10.3
États-Unis	13 290	0.13	11 429	0.11	15.0
Finlande	462	0.35	389	0.32	11.5
France	5 486	0.38	4 198	0.32	22.1
Grèce	276	0.21	202	0.17	25.5
Irlande	398	0.40	287	0.33	25.7
Italie	2 332	0.20	1 627	0.15	32.6
Japon	9 283	0.23	9 847	0.23	-1.2
Luxembourg	147	0.77	139	0.76	0.2
Norvège	1 696	0.89	1 346	0.80	12.7
Nouvelle-Zélande	122	0.22	112	0.25	-1.1
Pays-Bas	3 338	0.81	3 172	0.82	-3.3
Portugal	323	0.27	268	0.25	9.2
Royaume-Uni	4 924	0.31	4 579	0.32	0.0
Suède	1 991	0.83	1 666	0.77	10.9
Suisse	939	0.32	908	0.34	-5.0
TOTAL DU CAD	58 274	0.23	52 335	0.22	7.2
Performance moyenne des pays du CAD		0.41		0.39	
<i>Pour mémoire</i>					
1. CE	6 561		5 961		2.1
2. Pays membres de l'Union européenne	29 949	0.35	26 288	0.33	5.8
3. Pays du G7	42 646	0.20	38 202	0.18	9.2
4. Pays non membres du G7	15 627	0.47	14 133	0.47	1.8
5. Corée	279	0.06	265	0.06	0.4

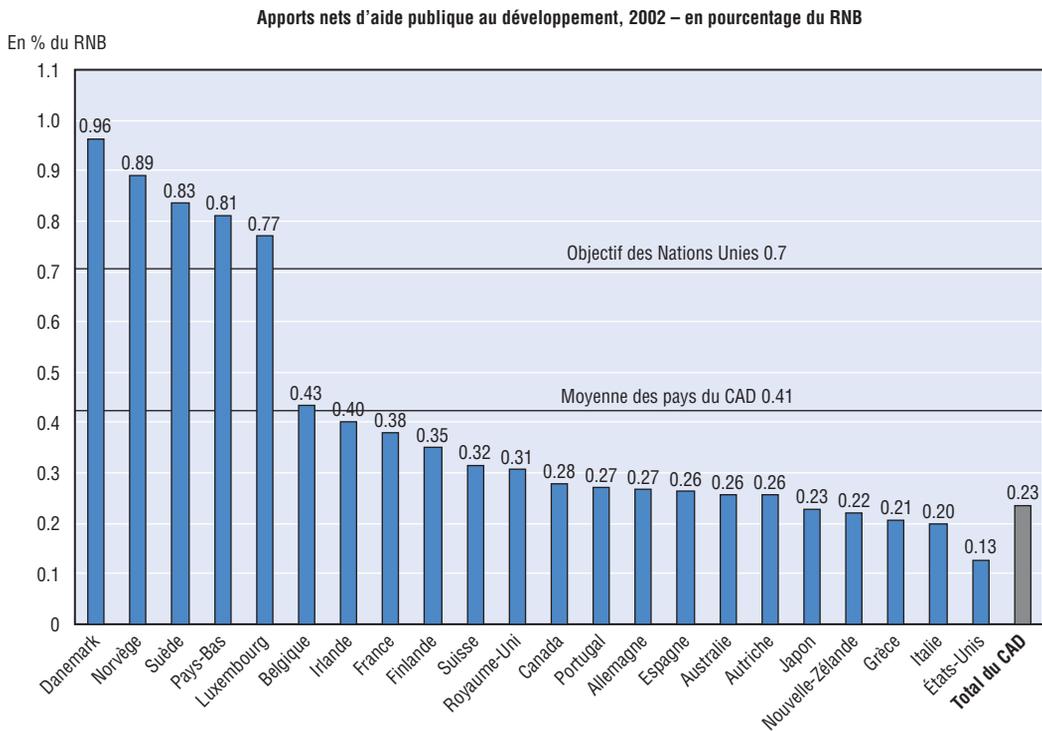
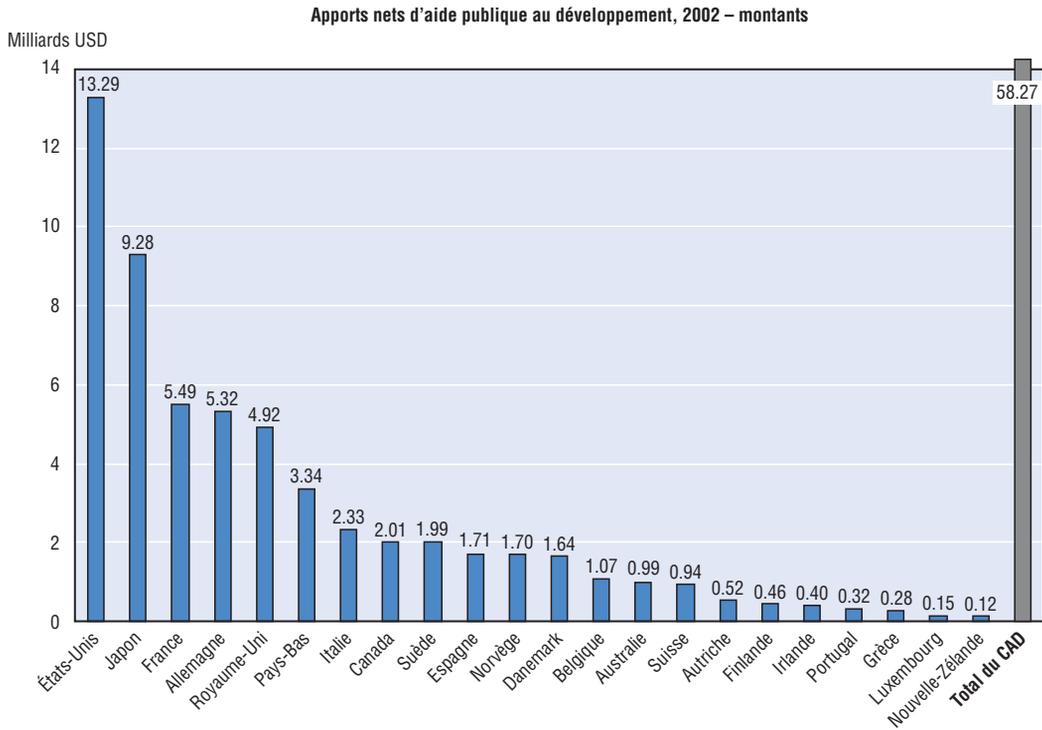
1. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Source : OCDE.

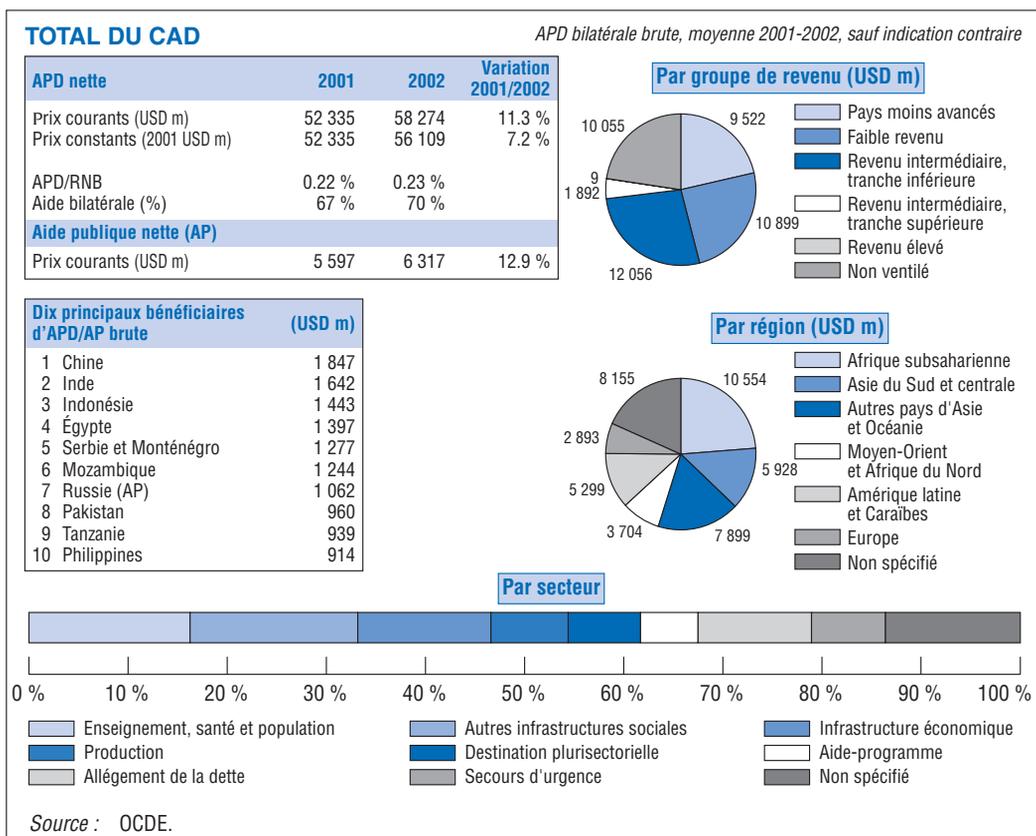
Notes relatives aux différents membres du CAD

Ces notes sont présentées par ordre alphabétique et comprennent un encadré sur les membres examinés en 2003 (Danemark, Finlande, Irlande, Japon, Luxembourg). Les données sur l'APD globale réfèrent à l'année 2002, mais les données sur la répartition de l'aide réfèrent à la moyenne 2001-2002 de l'APD brute.

Graphique 4.1. Aide publique au développement nette en 2002



Source: OCDE.



Allemagne

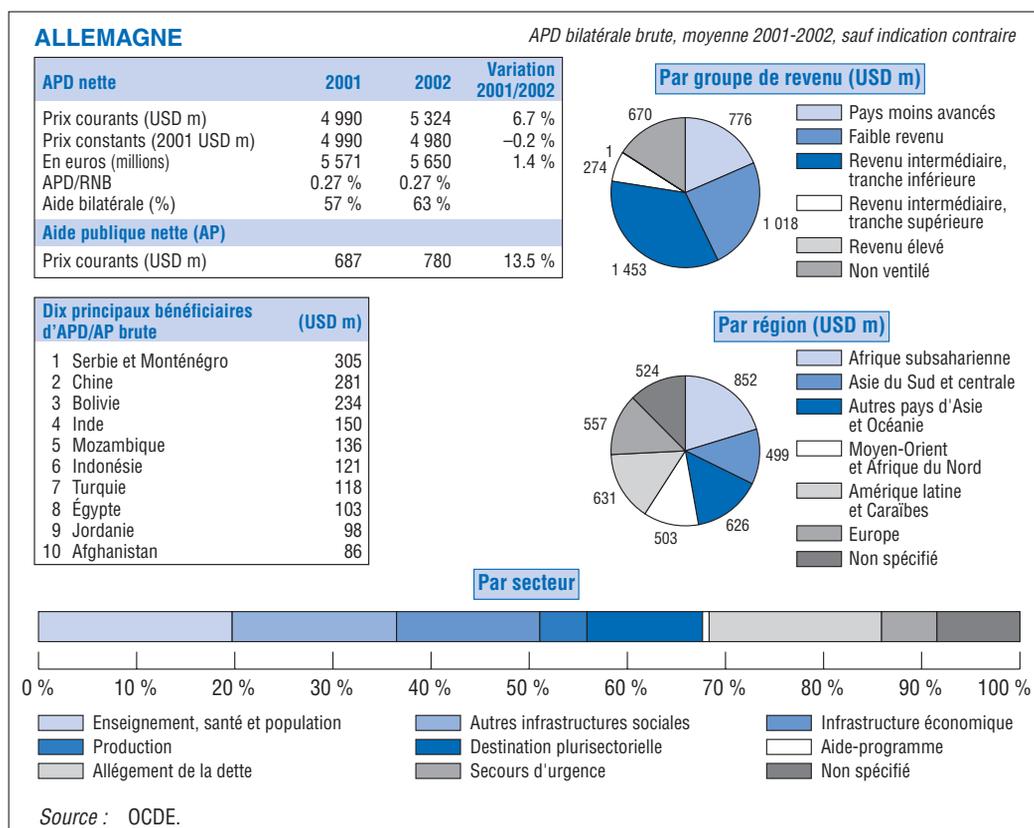
L'APD allemande est demeurée stationnaire en 2002, à 5,3 milliards USD. Le rapport APD/RNB est resté de 0,27 %. L'Allemagne s'est engagée à porter son rapport APD/RNB à 0,33 % d'ici 2006.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le traité de coalition ayant prélué à la formation du nouveau gouvernement allemand en octobre 2002 définit les grands axes de l'action de l'Allemagne en matière de coopération pour le développement. Ceux-ci s'inscrivent dans le droit fil de la Déclaration du Millénaire ainsi que des conclusions des conférences de Monterrey et de Johannesburg. Combattre la pauvreté, assurer la paix et faire de la mondialisation un processus équitable en sont les principaux objectifs.

Politiques de lutte contre la pauvreté. En avril 2001, le Cabinet fédéral a approuvé un Programme d'action à l'horizon 2015 à l'appui de la lutte contre la pauvreté, exposant la contribution du gouvernement allemand à la concrétisation de la Déclaration du Millénaire. La mise en œuvre de ce programme est désormais bien avancée et un deuxième rapport d'étape devait paraître vers la fin de 2003. D'autre part, en octobre 2003, le ministère fédéral de la Coopération économique BMZ a mis en place un nouveau groupe d'étude chargé de veiller à l'intégration systématique des principes et objectifs de la Déclaration du Millénaire dans les instruments et programmes de la coopération bilatérale allemande pour le développement et de servir de relais avec les instances internationales concernées.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est un élément central de la politique allemande de développement. Le Programme d'action à l'horizon 2015 fait de la lutte contre la pauvreté un objectif commun à toutes les composantes de la politique étrangère, ce qui constitue un pas important dans la voie de la cohérence. La complémentarité entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale a été améliorée, grâce à la mise en place de procédures de programmation plus cohérentes, et il en est notamment résulté une participation accrue à des programmes bénéficiant de financements conjoints. Dans un souci de cohérence, et pour construire de nouvelles alliances, plusieurs ministères fédéraux se sont unis pour lancer un vaste programme en faveur du « commerce équitable » associant l'industrie allemande et des ONG. Une coordination active avec la Communauté européenne est importante pour assurer la cohérence des politiques, et l'Allemagne s'est en conséquence employée à obtenir une réduction notable des subventions agricoles au sein de la Communauté, pratique largement reconnue comme manquant de cohérence avec la politique de développement.

Évaluation des performances. Il a été entrepris de mettre davantage l'accent sur les résultats dans la coopération allemande pour le développement. Des priorités ont été définies dans le Programme d'action à l'horizon 2015. Des cadres axés sur les résultats ont aussi été établis pour la coopération financière et technique, de sorte que dans les rapports de la KfW et de la GTZ les réalisations sont désormais mises en regard des objectifs poursuivis. Dans le prolongement de l'examen de 2001 de l'aide de l'Allemagne, le BMZ et le ministère fédéral des Affaires étrangères ont engagé un dialogue permanent sur les moyens propres à améliorer encore les performances sur le terrain.



Australie

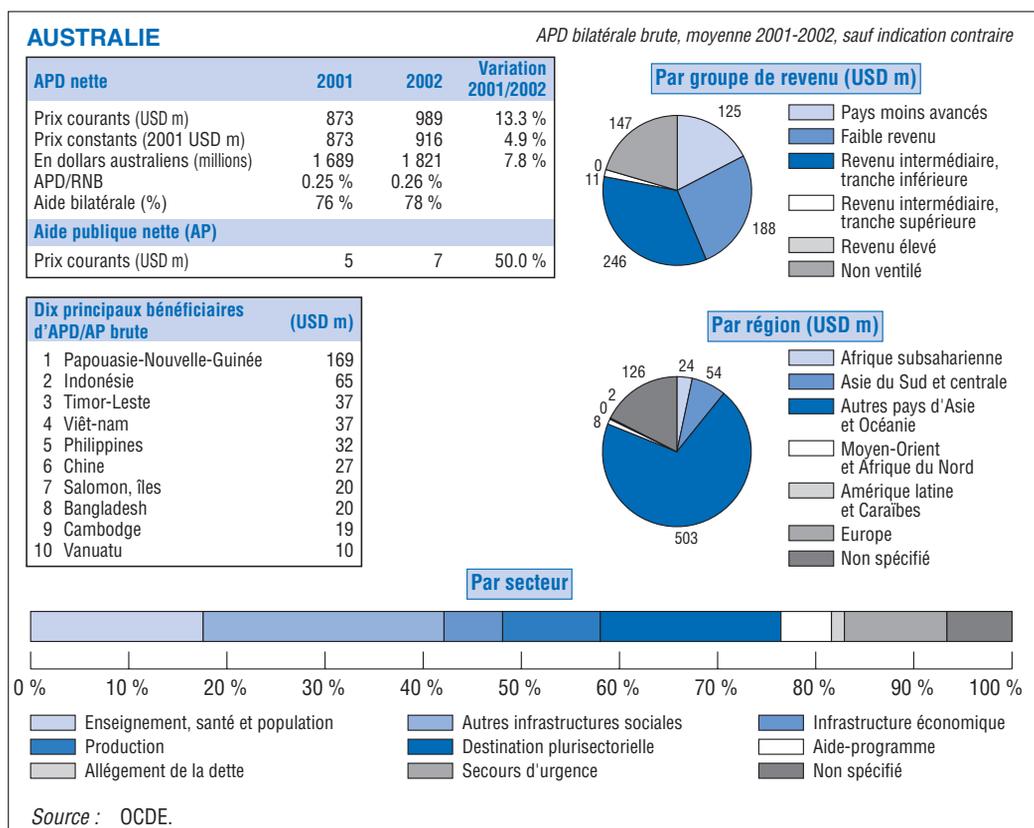
En 2002, les versements d'APD de l'Australie ont totalisé 989 millions USD, soit 0.26 % du RNB contre 0.25 % en 2001. Dans le prolongement de sa déclaration d'orientation de 2002, *Australian Aid: Investing in Growth, Stability and Prosperity*, l'Australie a fait paraître en 2003 un nouveau livre blanc sur sa politique étrangère et commerciale, intitulé *Advancing the National Interest*. Ces documents soulignent l'importance de l'APD pour promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et le développement et réaffirment que l'unique objectif du programme d'aide australien est d'aider les pays en développement à faire reculer la pauvreté et à instaurer un développement durable.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. L'aide bilatérale australienne s'articule autour de stratégies élaborées en consultation avec les pays partenaires et compatibles avec leurs propres plans de développement. Afin de faciliter l'adaptation à l'évolution de la situation locale et le renforcement du dialogue et de la collaboration avec les partenaires, l'Australie a entrepris de décentraliser la gestion des activités et des contrats vers ses missions locales. L'Australie s'applique aussi à améliorer la coordination de ses activités avec celles des autres donateurs et entretient des contacts réguliers avec des groupes de la société civile et du secteur privé.

Politiques de lutte contre la pauvreté. AusAID, l'organisme australien responsable de l'aide, établit des diagnostics de pauvreté pour étayer les stratégies par pays sous-tendant les décisions en matière de programmation de l'aide bilatérale. L'Australie porte une attention particulière à la bonne gestion des affaires publiques, qu'elle juge indispensable au succès de la lutte contre la pauvreté et du développement.

Cohérence des politiques. Étant donné les problèmes de sécurité et autres problèmes transfrontières qui se posent dans sa région, l'Australie estime essentielle la cohérence entre sa politique d'aide, sa politique étrangère et sa politique commerciale. Elle est par ailleurs favorable à une libéralisation accrue des échanges dans des domaines revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement, et plus spécialement l'agriculture.

Évaluation des performances. L'Australie a engagé des ressources importantes pour perfectionner ses systèmes de mesure des performances et de rétroaction des enseignements tirés de l'expérience. Tout en continuant d'améliorer la collecte et l'analyse des informations relatives aux différentes activités, AusAID met de plus en plus l'accent sur les programmes et sur son aptitude à évaluer les résultats obtenus. Un nouvel « entrepôt des connaissances » a été mis en place afin de faciliter l'accès du personnel aux principaux enseignements de l'expérience accumulée et documents d'orientation ; il peut également être consulté par le public et les partenaires par le biais de l'Internet (à l'adresse <http://akwa.usaid.gov.au/>).



Autriche

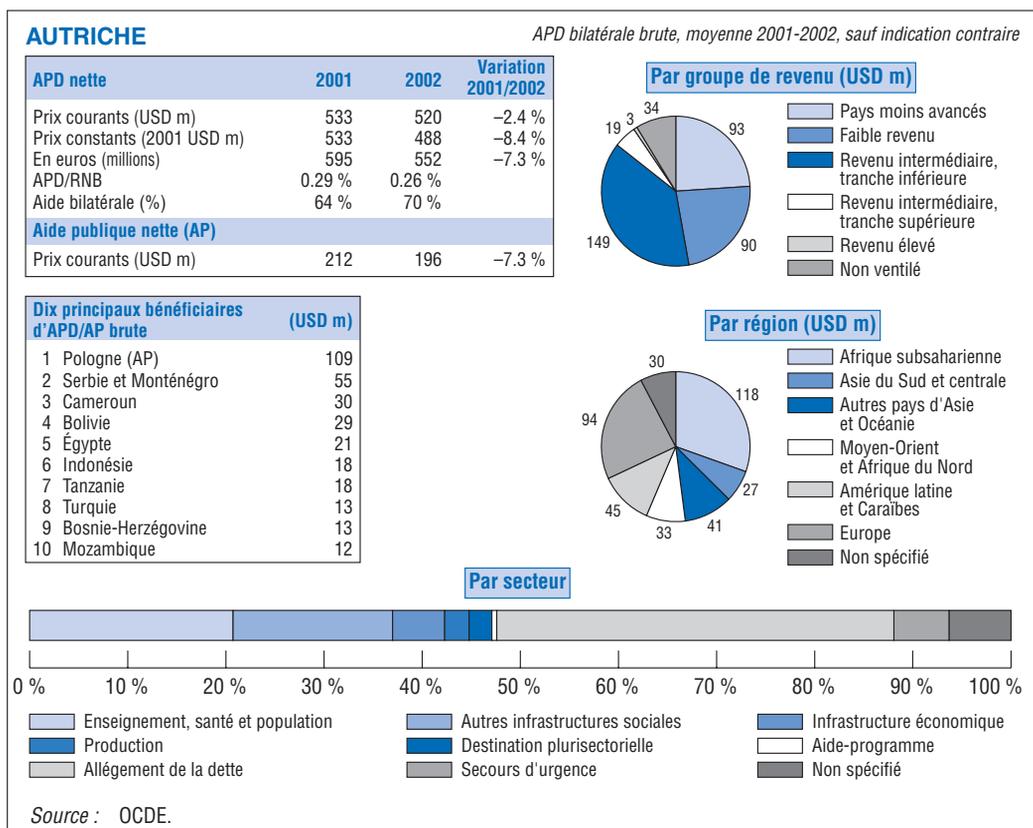
En 2002, l'APD de l'Autriche a fléchi de 8.4 % en termes réels par rapport à son niveau de 2001, pour s'établir à 533 millions USD, contre 520 millions USD en 2001. Le rapport APD/RNB a, lui aussi, diminué, revenant de 0.29 % à 0.26 %.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. L'Autriche apporte son soutien à des programmes de décentralisation ainsi qu'à des actions d'envergure sectorielle. Les financements alloués aux ONG ont fléchi. La Loi fédérale sur l'aide au développement, adoptée en 2002 et révisée en 2003, porte création, à compter de janvier 2004, d'un nouvel organisme d'exécution de l'aide autrichienne au développement appelé Agence autrichienne de développement (ADA). Cette décision vise à accroître l'impact de l'aide autrichienne dans les pays partenaires.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'aide autrichienne va en priorité aux pays les plus pauvres, où elle privilégie les régions nécessiteuses et les groupes défavorisés. L'Autriche estime que la croissance économique ne suffit pas, à elle seule, à entraîner une augmentation du niveau de vie des pauvres, laquelle appelle en outre une répartition équitable du revenu. Elle procède donc à des interventions ciblées visant directement les pauvres.

Cohérence des politiques. Aucun document officiel de l'Autriche ne met encore en avant la nécessité d'une cohérence entre la politique de développement et celles suivies dans d'autres domaines ayant des retombées pour les pays en développement. Cela dit, la Loi fédérale sur l'aide au développement adoptée en 2002 vise à définir pour l'Autriche une politique cohérente en matière de développement, dont la coordination serait assurée par le ministère des Affaires étrangères et à faire des objectifs et principes poursuivis en la matière un fil conducteur de l'action de toutes les instances de l'administration fédérale.

Évaluation des performances. L'Autriche souscrit aux Objectifs du millénaire pour le développement ; elle a cependant encore du mal à les faire transparaître dans toutes les composantes de son programme d'aide et à trouver des moyens de collaborer avec d'autres donateurs et les institutions multilatérales à leur réalisation. Une augmentation substantielle des ressources financières, humaines et de gestion affectées au système d'évaluation s'impose.



Belgique

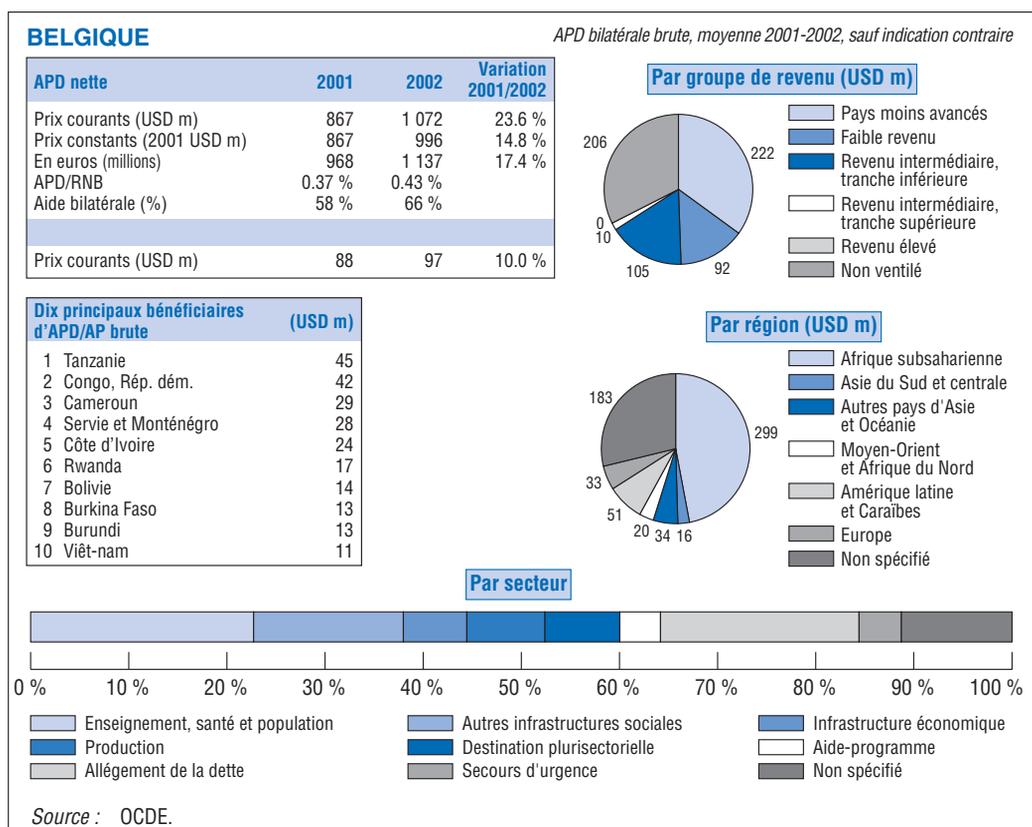
En 2002, l'aide belge s'est accrue de 15 % en termes réels pour atteindre 1.1 milliards USD. Le rapport APD/RNB est pour sa part passé de 0.37 % en 2001 à 0.43 % en 2002. La majorité des financements (73 %) vont à des pays parmi les moins avancés et à faible revenu, et les deux tiers à l'Afrique subsaharienne.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Belgique œuvre à la démarginalisation, c'est-à-dire au renforcement des capacités des pauvres afin de faciliter leur intégration aux structures démocratiques. Cela devrait permettre que les pauvres soient associés à la formulation des politiques ainsi qu'à la conception et à l'exécution des programmes de développement. Cela devrait aussi faciliter la cohérence entre les politiques de développement des pays partenaires et les politiques de coopération des pays donateurs dès lors que ceux-ci acceptent que l'application du principe du partenariat entraîne une perte de visibilité de l'action de chacun d'eux.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est, aux yeux de la Belgique, essentiel pour assurer un développement durable. La pauvreté est regardée comme le résultat d'un partage inéquitable des actifs, du pouvoir et des droits de sorte que sa réduction appelle une redistribution des pouvoirs. La Belgique accorde une attention particulière à la lutte contre la pauvreté dans les régions où sévissent des conflits.

Cohérence des politiques. La Belgique a réactivé un groupe de travail interministériel avec pour mission de promouvoir les synergies entre les ministères fédéraux chargés de la formulation des politiques ayant des retombées sur les pays en développement. La délégation potentielle aux régions de la responsabilité de l'aide indirecte soulève un défi pour l'avenir car une telle évolution risque d'entraîner une détérioration de la coordination d'ensemble de l'APD. Le débat sur la question reste ouvert. Le Parlement belge s'efforcera de proposer une solution de compromis acceptable dans les mois qui viennent.

Évaluation des performances. Il a été entrepris d'élaborer un cadre visant à intégrer à toutes les activités belges de coopération pour le développement une phase d'évaluation interne, et un vérificateur externe a été nommé récemment pour mener des évaluations indépendantes.



Canada

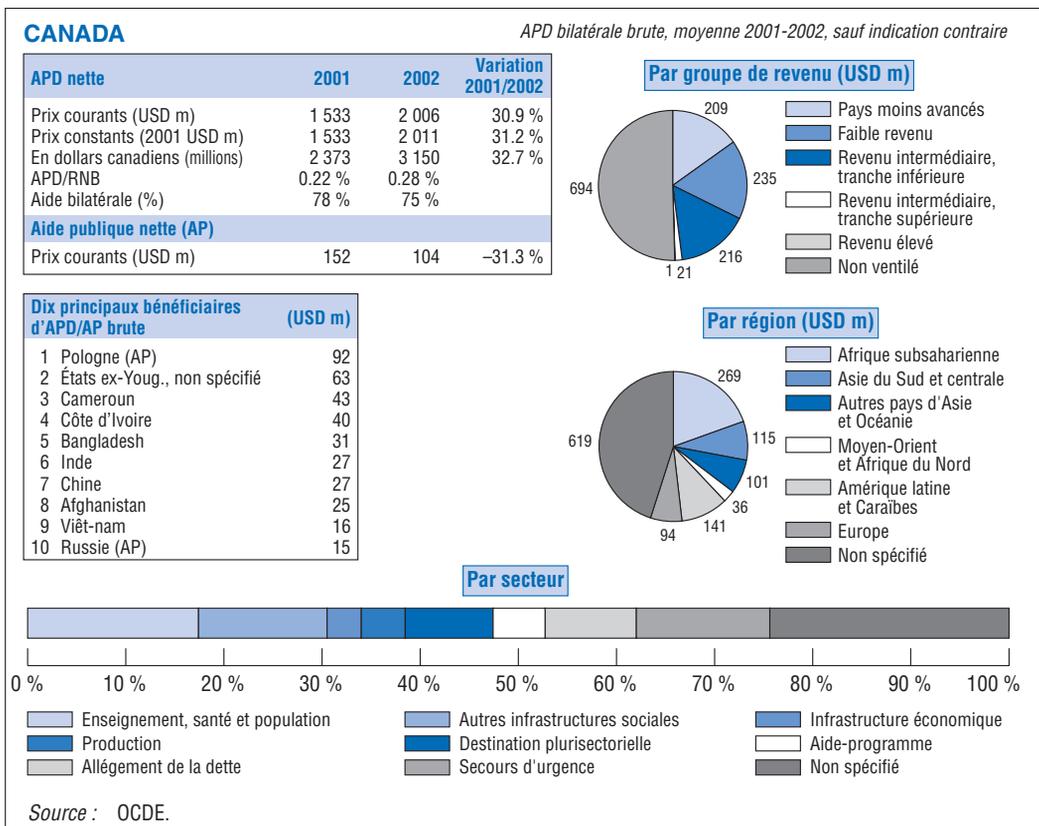
En 2002, l'APD canadienne s'est accrue de 31 % en termes réels pour s'établir à 2 milliards USD, de sorte que le rapport APD/RNB est passé de 0.22 % à 0.28 %. Parmi les engagements pris par le Canada à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet du G8 de Kananaskis, figure celui de multiplier son APD par deux d'ici 2010.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'applique du mieux possible à se conformer aux stratégies de lutte contre la pauvreté définie par les pays en développement eux-mêmes et à les soutenir. L'implication de la société civile est un aspect important de la démarche adoptée par le Canada en matière d'APD et, au sein de l'ACDI, la Direction générale du partenariat canadien joue un rôle important à cet égard en œuvrant à l'établissement de liens entre des institutions et organisations canadiennes et leurs homologues de pays en développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour rehausser l'efficacité de son action de coopération, l'ACDI fait une place centrale à l'alignement de ses programmes bilatéraux sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté arrêtés par ses principaux pays partenaires. Une part importante de l'APD du Canada est affectée à la satisfaction des besoins sociaux de base, en particulier dans les domaines de l'éducation de base, de la santé et de la nutrition, de la lutte contre le VIH/sida et de la protection des enfants. Une priorité élevée est également accordée aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes et d'environnement.

Cohérence des politiques. L'ACDI s'emploie à renforcer ses moyens d'œuvrer à l'amélioration de la cohérence des politiques, commerciale et environnementale surtout, du gouvernement canadien au service du développement. En 2002, le Canada a accordé l'accès en franchise de droits et de contingents à toutes les importations en provenance des pays les moins avancés (à l'exception des produits laitiers, de la volaille et des œufs). Le Canada s'attache à mettre en œuvre la Recommandation adoptée par le CAD en 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés et a notamment entrepris de modifier son régime de passation des marchés financés par l'aide afin de l'aligner sur les dispositions en la matière de la Recommandation ; il redouble par ailleurs d'efforts pour améliorer l'efficacité de son aide, dans le droit fil de ce que prévoit sa déclaration d'orientation de 2002.

Évaluation des performances. L'ACDI s'est dotée d'un Cadre des résultats clés destiné à assurer une concordance plus étroite entre ses priorités internes et celles poursuivies au niveau des pays/institutions et à guider sa stratégie de répartition des ressources. La mesure des performances et l'évaluation, sur la base d'indicateurs à la fois à court et à long termes, font partie intégrante de ce cadre.



Communauté européenne

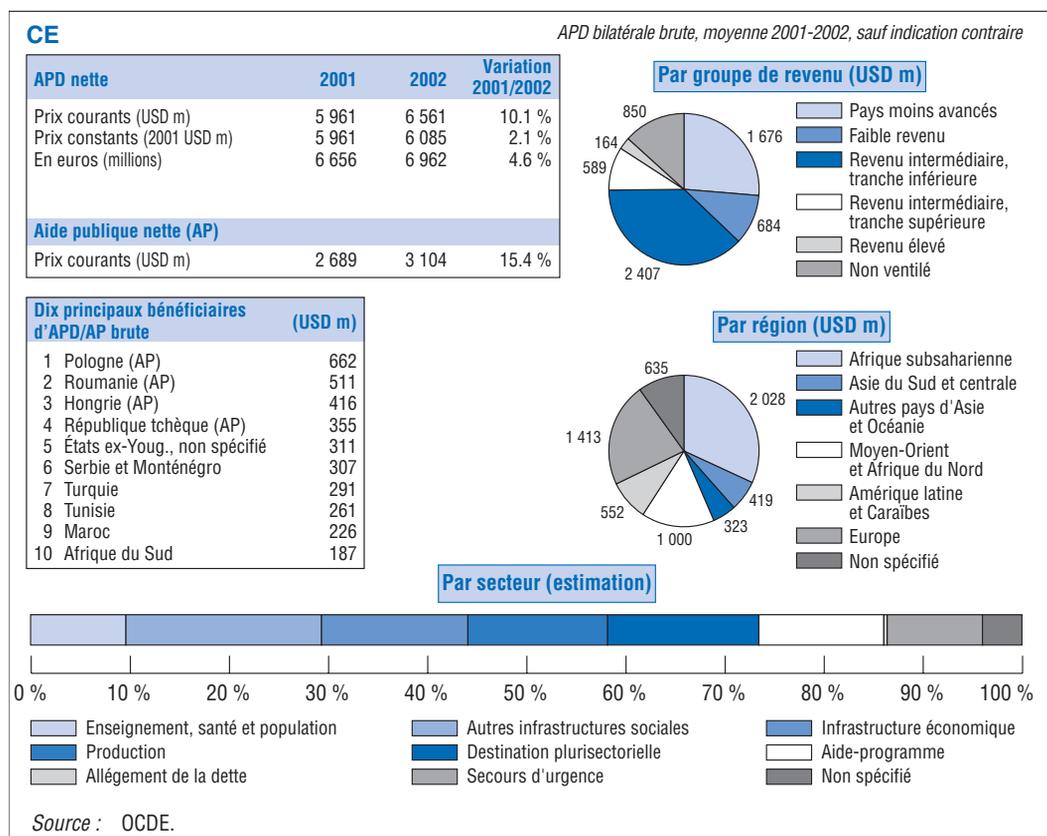
En 2002, l'APD consentie par la Communauté européenne s'est chiffrée à 6.6 milliards USD, soit un accroissement de 2.1 % en termes réels par rapport à 2001.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. En juin 2002, la Commission a engagé, en collaboration avec les États membres, une initiative pilote en vue de déterminer les mesures à prendre, concrètement, pour améliorer la coordination et l'harmonisation sur le terrain au niveau de l'UE. Les quatre pays pilotes retenus pour cet exercice sont le Maroc, le Mozambique, le Nicaragua et le Viêt-nam. Dans le cadre de deux initiatives visant l'une le secteur de l'eau et de l'assainissement et l'autre celui de l'énergie lancées par l'UE à la Conférence de Johannesburg, la Commission s'applique par ailleurs à nouer des partenariats avec les pays bénéficiaires, d'autres donateurs, le secteur privé et la société civile. Elle a en outre entrepris de resserrer la coopération avec les organismes des Nations Unies, avec lesquels a été établi un partenariat stratégique donnant un caractère plus concret au dialogue sur l'orientation de l'action.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le soutien budgétaire accordé par la CE est désormais davantage aligné sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, ce qui contribue à mieux inscrire dans la durée l'action de lutte contre la pauvreté. Dans le nouveau Traité constitutionnel, il est reconnu que la politique de développement de l'UE est une politique à part entière, dont l'objectif suprême est l'éradication de la pauvreté.

Cohérence des politiques. L'initiative « Tout sauf les armes » constitue une grande avancée sur le plan de la cohérence des politiques. Les dispositions relatives à la cohérence figurant dans le traité en vigueur seront considérablement renforcées dans le nouveau Traité constitutionnel. La CE a engagé un processus de déliement de l'aide communautaire, qui touche tous les pays en développement, et elle préconise un déliement complet de l'aide alimentaire, et de son transport, au niveau international. La Commission a par ailleurs proposé que les migrations deviennent un volet de la politique extérieure de la Communauté. En mai 2002, elle a formulé des propositions visant à instaurer des analyses d'impact, auxquelles seraient soumises toutes les mesures nouvelles importantes envisagées. Celles-ci devraient permettre de déterminer à l'avance les retombées potentielles de ces mesures aux plans économique, social et environnemental, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, et pourraient de ce fait se révéler un outil majeur pour le respect du principe de cohérence. Les grandes réformes envisagées, par exemple celles de l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre, de la politique agricole commune et des accords de partenariat dans le secteur de la pêche, seront soumises à de telles « analyses d'impact approfondies » à partir de 2003.

Évaluation des performances. Afin de mesurer sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et d'autres objectifs, la CE a entrepris de mettre au point – avec les États membres – un système d'indicateurs pour le suivi des performances au niveau des pays. Les engagements et les versements ont plus que doublé au cours des treize dernières années. Dans le cadre du processus de réforme, a également été élaborée une série d'indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis vers l'amélioration de l'exécution du budget, la réduction du nombre de projets qui commencent à dater ou ont été mis en veilleuse, la rationalisation des lignes budgétaires et la décentralisation au profit des délégations de la Commission, notamment. Pour ce qui est de cette dernière, une déconcentration a été opérée dans 21 délégations en 2001 et 26 en 2002, et le processus sera étendu aux 30 restantes en 2003. Des rapports sur la gestion de l'Office de coopération EuropeAid sont régulièrement présentés au Comité de direction.



Danemark

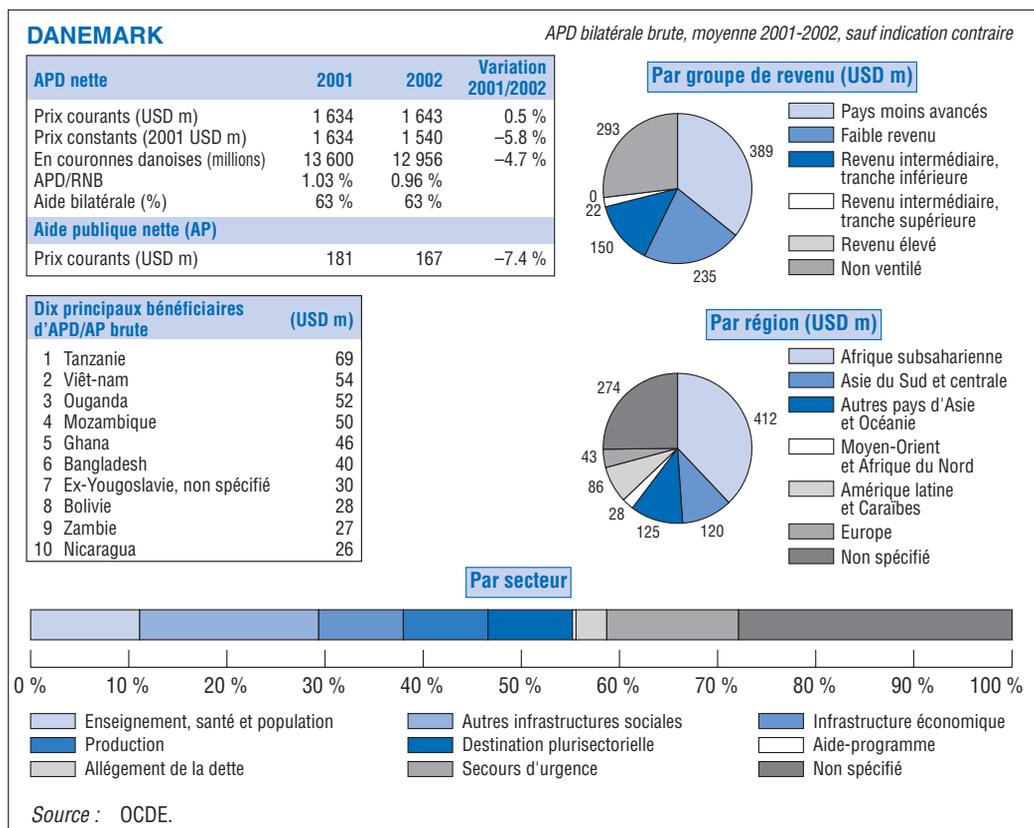
En 2002, le rapport APD/RNB du Danemark est resté le plus élevé de tous les membres du CAD, avec 0,96 %, pour une APD totale de 1,6 milliard USD. En 2001, il avait atteint 1,03 %. Le gouvernement actuel a abandonné l'objectif de 1 % qui avait été fixé pour le rapport APD/RNB mais reste déterminé à ce que celui-ci atteigne au moins 0,7 %. L'aide ventilable par région va principalement aux pays les moins avancés (49 %) et autres pays à faible revenu (29 %), d'Afrique subsaharienne (51 %) en particulier.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Dans le droit fil de Partnership 2000, les partenaires locaux se voient offrir de multiples occasions d'influer sur la conception de la stratégie. Le Danemark a été parmi les premiers à promouvoir les programmes sectoriels afin de favoriser l'instauration à l'échelon local de partenariats entre les donateurs et les bénéficiaires.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est l'objectif suprême de l'aide danoise, qui est ciblée sur les secteurs qui présentent une importance particulière pour les pauvres et dans laquelle une grande attention est portée à l'égalité homme-femme. Le Danemark apporte son concours, en collaboration avec d'autres donateurs, à l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté placées sous la conduite des pays partenaires.

Cohérence des politiques. Depuis 1991, la coopération pour le développement, la politique étrangère et les relations économiques générales relèvent d'un même bureau géographique au sein du ministère des Affaires étrangères. Aux yeux du Danemark, la coordination entre donateurs est également déterminante pour l'efficacité de l'aide. Le Danemark est d'accord pour délier l'aide aux pays les moins avancés, mais insiste sur la nécessité d'un « partage de l'effort » entre les donateurs.

Évaluation des performances. Le Danemark a récemment lancé un programme de gestion des performances dans l'espoir de rehausser la qualité de son aide, d'en améliorer la gestion, de promouvoir l'apprentissage permanent ainsi que de renforcer le sens des responsabilités et de disposer d'éléments d'appréciation. Pour le Danemark, les Objectifs du millénaire pour le développement constituent un moyen de recentrer l'attention sur l'impact de l'aide. Il reconnaît en outre que le recours accru à des stratégies de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires et à des programmes sectoriels et l'importance de plus en plus grande accordée à l'obtention de résultats nécessitent des évaluations conjointes des efforts conjugués des donateurs.



Encadré 4.1. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 22 mai 2003

Examineurs : Luxembourg et Portugal

L'examen par les pairs 2003 s'est déroulé à une époque où le gouvernement danois, désireux de réduire la taille de l'administration et d'en améliorer l'efficacité, venait de décider une réforme en profondeur de la coopération pour le développement. Une nouvelle stratégie quinquennale (portant sur la période 2004-2008) et des propositions budgétaires devaient être élaborées dans le courant de l'année, et jeter les fondements d'un nouveau consensus politique sur la stratégie du Danemark en matière de coopération pour le développement et le volume de l'aide danoise. Les principales conclusions et recommandations de l'examen ont été les suivantes :

- Afin de préserver sa position en tant qu'acteur de premier plan sur la scène de la coopération pour le développement, le Danemark a été encouragé à maintenir les questions de développement à un niveau élevé dans l'échelle de ses priorités politiques et à rechercher de nouveaux moyens pour entretenir et renforcer l'implication et le soutien du public. Le CAD s'est félicité des efforts actuellement déployés par le Danemark pour former des alliances avec d'autres donateurs sur les questions liées à la performance des institutions multilatérales.
- En 2002 ont été annoncées un certain nombre de mesures d'ordre financier, notamment la décision que l'APD ne représenterait plus un pourcentage fixe du RNB et une réduction de 10 % de son budget. D'après les estimations, le rapport APD/RNB du Danemark pourrait néanmoins encore atteindre 0.8 à 0.9 % au cours des quelques prochaines années. Le CAD a invité le Danemark à faire tout son possible pour maintenir le volume actuel de son APD.
- On note une intensification des pressions politiques en faveur d'utilisations de l'APD qui concourent à promouvoir des priorités inspirées par des exigences intérieures. Le CAD a encouragé le Danemark à continuer de s'attacher à fonder la répartition géographique et sectorielle de ses financements sur des considérations liées au développement des pays bénéficiaires.
- L'OCDE et ses membres reconnaissent qu'une réduction durable de la pauvreté dans les pays en développement appelle des politiques cohérentes, qui se renforcent mutuellement, dans tout un éventail de domaines en rapport avec l'économie, les affaires sociales et l'environnement. En tant que défenseur de la cause du développement au sein du système danois, Danida pourrait se voir investie d'un rôle plus net de chef de file parmi les institutions danoises pour l'analyse des problèmes de cohérence et la promotion de la cohérence des politiques au service du développement.
- L'annonce en 2003 par le Danemark du déliement de son aide au profit des États membres de l'Union européenne fournit une base solide pour un déliement plus poussé de l'APD danoise. Le Danemark a en conséquence été invité à revoir son approche à l'égard de la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide et à se mettre en conformité avec toutes les dispositions de cette dernière.
- Le CAD a encouragé le Danemark à continuer d'évaluer et de synthétiser périodiquement les enseignements à tirer de sa vaste expérience relative aux modalités et domaines d'intervention revêtant une importance particulière du point de vue du développement et à les partager plus systématiquement avec les autres donateurs afin de favoriser l'émergence, parmi ces derniers, d'une vision commune concernant les problèmes qui se posent et les meilleures pratiques.
- Les responsables de Danida comptent que la mise en œuvre des nouveaux principes de gestion décentralisée sera achevée en 2003. Si les partenaires du Danemark sur le terrain applaudissent cette initiative, ils ne manquent pas de mettre en exergue un certain nombre de problèmes potentiels qui mériteraient d'être et déjà de faire l'objet d'un examen plus attentif de la part des autorités danoises. Celles-ci ont été incitées à instaurer un suivi régulier, structuré et à haut niveau du nouveau système de coopération décentralisée. Il sera essentiel qu'elles démontrent par des mesures tangibles leur volonté de dégager les ressources humaines et financières nécessaires pour que la décentralisation fonctionne efficacement.
- Le Danemark a récemment lancé un programme de gestion des performances dans l'espoir de rehausser la qualité de son aide, d'en améliorer la gestion, de promouvoir l'apprentissage permanent ainsi que de renforcer le sens des responsabilités et de disposer d'éléments d'appréciation. L'expérience danoise fournira des informations utiles pour tous les donateurs et peut être regardée comme un « laboratoire d'expérimentation » au service de tous. Le Danemark a été encouragé à collaborer étroitement avec les autres membres du CAD désireux de mettre en place des systèmes aussi larges de gestion fondée sur les résultats.

Espagne

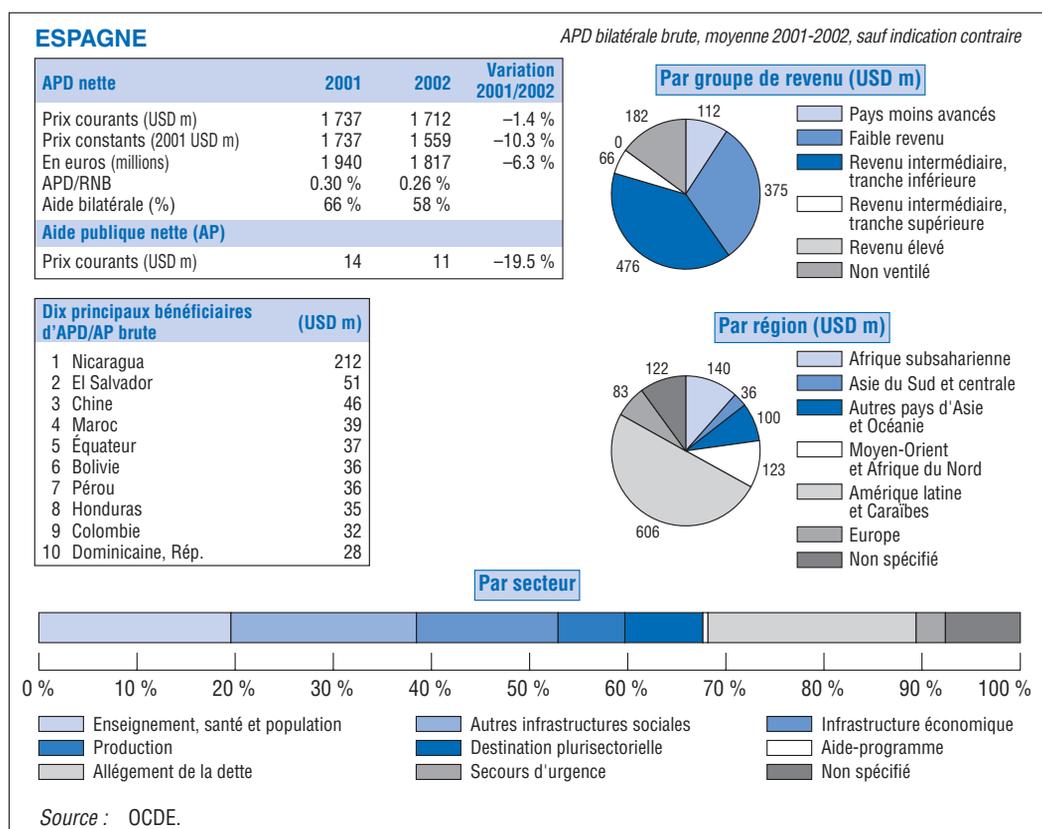
En 2002, l'APD espagnole a fléchi de 10 % en termes réels pour s'établir à 1.7 milliards USD, et le rapport APD/RNB est revenu de 0.30 % à 0.26 %. Compte tenu de l'annulation de 374 millions USD de créances sur le Nicaragua intervenue en 2001, opération exceptionnelle qui avait entraîné un accroissement de 44 % de l'APD, le rapport APD/RNB ne s'en inscrit pas moins sur une tendance à la hausse (0.26 % en 2002 contre 0.23 % en 2001). L'APD espagnole, qui est concentrée sur l'Amérique latine, bénéficie surtout à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Avec l'adoption de son Plan directeur pour la coopération espagnole (couvrant la période 2001-2004), l'Espagne poursuit ses efforts d'amélioration de la qualité de son aide, grâce à l'élaboration de stratégies par pays et par région et de politiques sectorielles. La coopération pour le développement recueille un large soutien populaire et les ressources mobilisées par les régions autonomes, les collectivités locales et les ONG continuent d'augmenter.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Le Plan directeur confirme que la coopération espagnole pour le développement a pour but premier de faire refluer la pauvreté et de contribuer à la réalisation des autres Objectifs du millénaire pour le développement. En 2001, une grande partie des activités financées par l'APD espagnole ont été axées sur la lutte contre la pauvreté, l'accent étant mis sur l'éducation ainsi que sur l'approvisionnement en eau et le traitement de l'eau. Parmi les autres domaines d'intervention prioritaires figurent la gestion des affaires publiques et le renforcement de la société civile, l'agriculture et la microfinance.

Cohérence des politiques. Une approche plus large du développement a été adoptée et diverses questions susceptibles d'influer sur le développement sont désormais prises en considération, notamment les questions d'immigration. Toutes les catégories d'APD aux pays les moins avancés couvertes par la Recommandation du CAD ont été totalement déliées à compter de janvier 2002.

Évaluation des performances. Le Plan directeur prévoit l'établissement de mécanismes d'évaluation et d'indicateurs de performance.



États-Unis

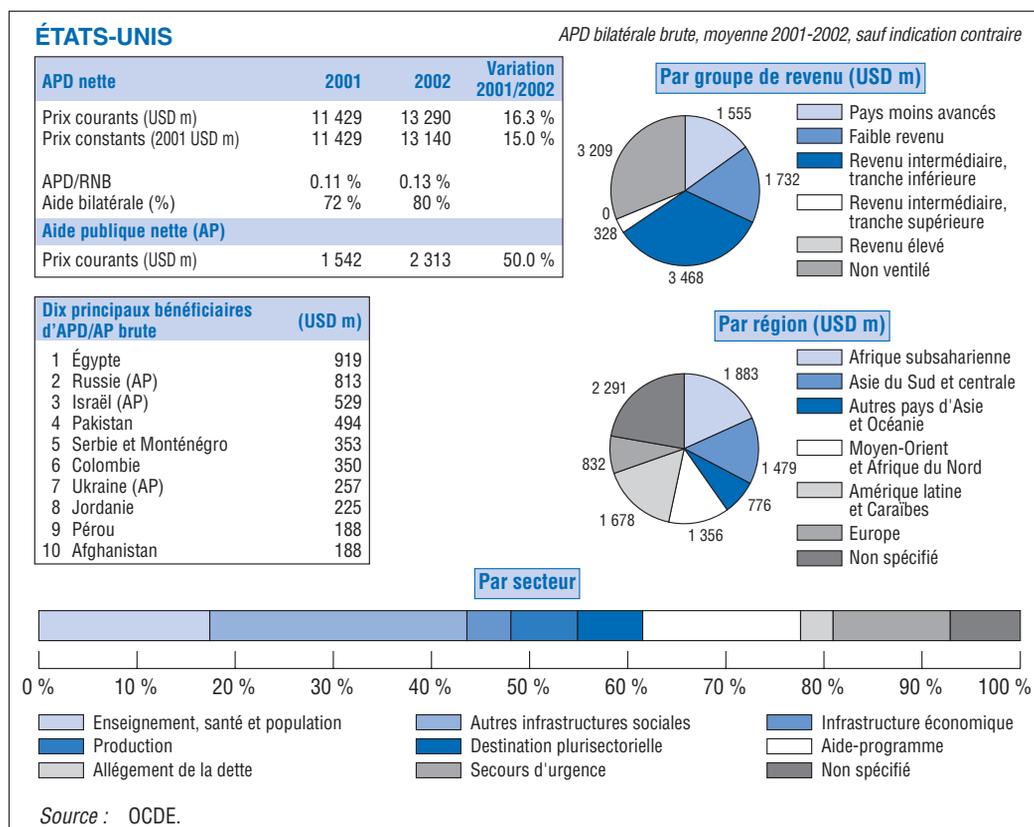
L'APD des États-Unis s'est accrue de 15 % en termes réels en 2002 pour atteindre 13.3 milliards USD, chiffre qui fait de ce pays le donneur le plus généreux de tous les membres du CAD. Le rapport APD/RNB s'est lui aussi légèrement accru, à 0.13 %, mais n'en reste pas moins le plus faible des membres du CAD. Début 2002, les États-Unis ont annoncé qu'ils prévoyaient la mise en place d'un Millennium Challenge Account (MCA) qui aurait pour effet d'augmenter leur APD de 5 milliards USD par an d'ici à 2006. L'APD bilatérale, qui prend essentiellement la forme de dons, va principalement à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (54 %) et se répartit assez également entre les diverses régions en développement du monde.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le New Compact for Development annoncé en 2002 préconise une collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. L'United States Agency for International Development (USAID) est par ailleurs à l'origine d'une « alliance pour le développement mondial » qui vise à instaurer un partenariat plus étroit entre tous les acteurs américains (ONG, milieux universitaires, fondations et entreprises) désireux d'œuvrer au développement. Des partenariats ont aussi été noués au plan international dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Les États-Unis souscrivent à l'objectif prévoyant une réduction de moitié de l'extrême pauvreté pour 2015. Les axes autour desquels s'articule la stratégie de l'USAID (croissance économique, agriculture et échanges ; santé mondiale ; démocratie, prévention des conflits et aide humanitaire) sont regardés comme fondamentaux pour obtenir une réduction durable de la pauvreté. Aux yeux des États-Unis, l'instauration d'une croissance tirée par le secteur privé est essentielle pour faire reculer la pauvreté. L'USAID s'est récemment dotée d'un Service de la réduction de la pauvreté.

Cohérence des politiques. A l'échelon local, c'est l'ambassadeur qui assure la cohérence et la coordination de l'action des divers organismes américains composant les équipes-pays. Au niveau de Washington, il a été entrepris de renforcer la coordination entre les organismes intervenant dans la coopération pour le développement mais celle-ci doit encore devenir plus complète et plus systématique. Le National Security Council encourage la cohérence entre les diverses instances de l'administration par la mise en place de comités de coordination des politiques, dont un sur les questions de développement.

Évaluation des performances. Depuis l'adoption de la Government Performance and Results Act en 1993, l'USAID utilise un système grâce auquel un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi lui permet de se tenir informée des résultats obtenus. Les décisions relatives à l'utilisation du futur MCA s'appuieront sur des critères de performance.



Finlande

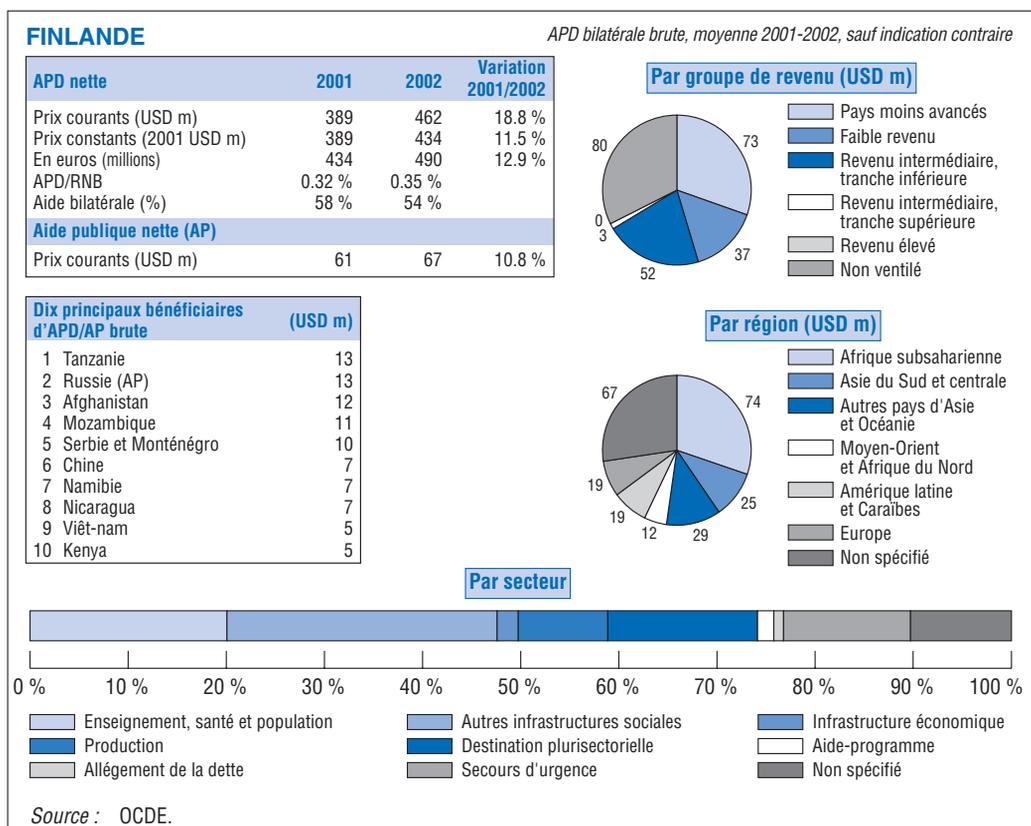
L'APD finlandaise s'est accrue de 12 % en termes réels en 2002, pour atteindre 462 millions USD. Le rapport APD/RNB est quant à lui passé de 0.32 % à 0.35 %.

Utilisation d'approches fondées sur partenariat. Un nouveau livre blanc sur la politique de développement a été élaboré au deuxième semestre 2003. L'objectif est de mieux concrétiser les engagements pris par la Finlande ces dernières années en matière de développement en définissant les principes et les buts devant sous-tendre l'action, répertoriant les domaines à privilégier au niveau de la substance et de l'administration de la coopération pour le développement, proposant de nouveaux instruments et promouvant des efforts accrus à l'appui de l'efficacité de l'aide et de la cohérence des politiques. La coopération bilatérale pour le développement est limitée à un nombre restreint de pays avec lesquels la Finlande a noué des relations de partenariat à long terme et est parvenue à instaurer un dialogue s'articulant autour d'engagements convenus avec les autorités nationales. La Finlande participe à la formulation et la mise en œuvre de programmes sectoriels et de stratégies de lutte contre la pauvreté.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire reculer la pauvreté est l'objectif premier de la coopération finlandaise pour le développement. Une attention toute particulière est portée à cet objectif dans les programmes mis en œuvre dans les pays avec lesquels a été conclu un partenariat à long terme. Les activités de coopération sont plus spécifiquement axées sur les droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie, la culture, les échanges, le développement durable et l'environnement. Une large place y est aussi accordée à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cohérence des politiques. La Finlande veille à la cohérence de ses politiques en matière de relations extérieures, de sécurité, d'échanges et de coopération pour le développement. Les Objectifs du millénaire pour le développement lui servent à cet effet de point d'ancrage. Pour ce qui est des synergies entre les diverses composantes de son action de coopération pour le développement, la Finlande s'applique à renforcer la cohérence et la complémentarité entre les activités s'inscrivant dans un cadre bilatéral, multilatéral et dans celui de l'UE. Elle mise aussi beaucoup sur la transparence, la coordination et la répartition des tâches, et reconnaît la nécessité d'une harmonisation des procédures de gestion de l'aide.

Évaluation des performances. Font l'objet d'évaluations aussi bien les projets que les diverses formes d'aide ou les programmes par pays. Les programmes associant plusieurs donateurs appellent des évaluations conjointes et un renforcement des capacités des pays partenaires. La Finlande considère les Objectifs du millénaire pour le développement comme des critères fondamentaux pour l'évaluation des performances.



Encadré 4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 17 juin 2003

Examineurs : Danemark et Nouvelle-Zélande

Des changements notables sont intervenus dans la coopération finlandaise pour le développement depuis le précédent examen du CAD en 1998. Un nouveau livre blanc, assorti d'un plan de mise en œuvre, a été diffusé, qui précise les objectifs, priorités, instruments et pays de destination de l'aide finlandaise. Le principe de « flexibilité » a été abandonné au profit d'un recentrage, dans un souci d'efficacité, sur des pays partenaires à long terme ainsi que des secteurs et des organisations internationales prioritaires. Au sein du nouveau gouvernement, entré en fonction en avril 2003, les portefeuilles autrefois distincts de l'aide et du commerce ont été réunis dans les mains d'un ministre du Commerce extérieur et de la Coopération pour le Développement.

En 2002, le rapport APD/RNB de la Finlande s'est chiffré à 0.35 %. Le gouvernement finlandais s'est engagé à le porter à 0.45 % pour 2007 si la situation économique intérieure le permet. La part de l'aide multilatérale dans le total de l'APD finlandaise est depuis toujours supérieure à la moyenne du CAD, et ces apports vont principalement aux organismes de la famille des Nations Unies. Les Finlandais sont, d'une manière générale, favorables à la coopération pour le développement et plus au fait des questions de développement que les citoyens de la plupart des autres pays membres du CAD.

Le CAD a recommandé que la Finlande :

- Précise plus clairement, dans son prochain livre blanc, que la réduction de la pauvreté est l'objectif suprême de la coopération finlandaise pour le développement et que celle-ci est centrée sur les Objectifs du millénaire pour le développement.
- Souscrive un calendrier précis d'accroissement de son APD de manière à la porter à 0.7 % de son RNB pour 2010.
- Concentre son action sur une dizaine de pays partenaires à long terme afin d'exploiter les effets de synergie et de se mettre mieux à même d'exercer une influence sur les autres donateurs et les pays partenaires.
- Œuvre avec plus de vigueur à la cohérence de ses politiques au service du développement, notamment en s'imposant une ligne d'action claire et en étoffant ses capacités d'analyse des questions de cohérence.
- Ainsi que le prévoyait le livre blanc de 1998, envisage de mettre un terme à son programme de crédits à des conditions libérales, dont l'efficacité au regard de la réduction de la pauvreté n'est pas évidente.
- Procède à une augmentation des ressources humaines, sur le plan des effectifs aussi bien que des compétences en matière de développement, au vu du substantiel accroissement anticipé de l'APD et du souci grandissant porté à la qualité et à l'efficacité de l'aide.
- Délègue davantage de pouvoirs aux équipes sur le terrain et renforce les moyens en personnel des ambassades, par exemple en limitant le nombre de pays et de secteurs d'intervention et en faisant davantage appel aux compétences locales.
- Améliore l'indépendance et la portée de son système d'évaluation ainsi que de ses mécanismes de suivi et d'exploitation systématique des enseignements de l'expérience.

France

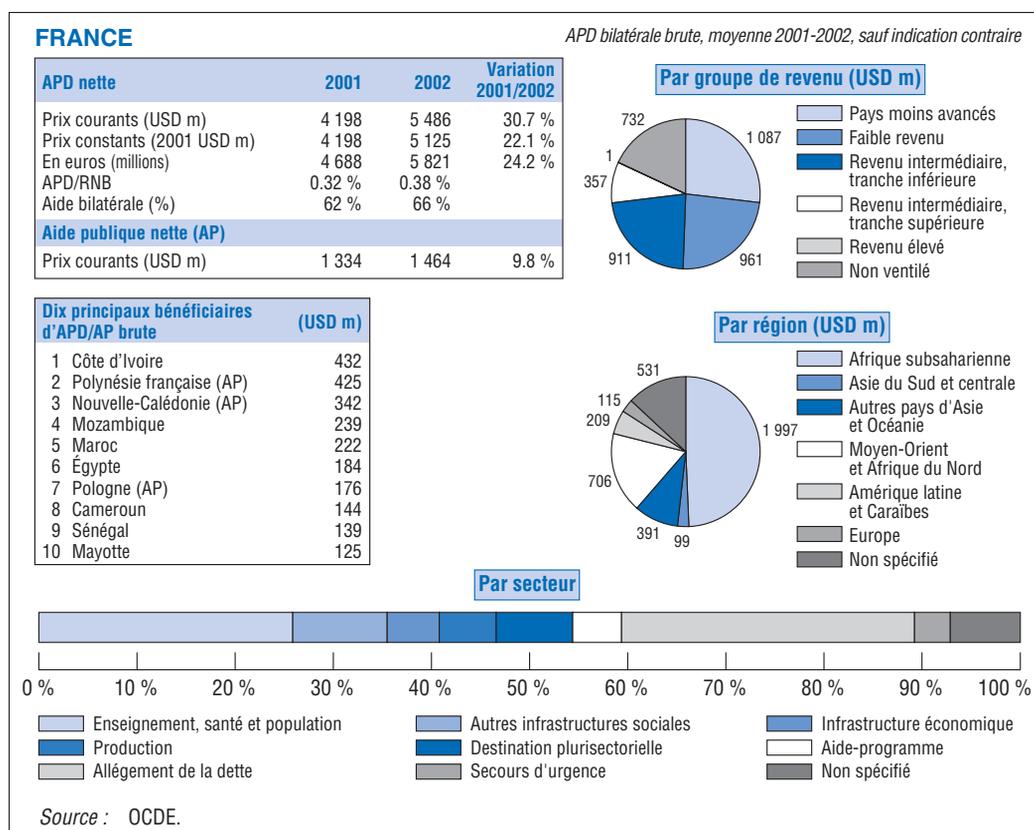
L'APD de la France a augmenté de 22 % en termes réels en 2002, pour s'établir à 5.5 milliards USD, ce qui a porté le rapport APD/RNB à 0.38 %, contre 0.32 % en 2001. L'évolution a été plus importante pour l'aide bilatérale, avec une hausse de 30 %, que pour l'aide multilatérale qui a progressé de 9 %. L'aide française est principalement orientée sur les pays africains (72 %). En 2002, la France s'est engagée à porter la part de son RNB qu'elle consacre à l'APD à 0.50 % en 2007, en vue d'atteindre 0.70 % en 2012.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le partenariat constitue l'axe central de la politique française de soutien au développement des pays du Sud. La France porte une attention particulière au développement de l'Afrique et appuie activement le processus du NEPAD. Son soutien aux stratégies de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires se manifeste par la prise en compte systématique des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. La France s'est également fortement impliquée dans le lancement de grands programmes mobilisateurs, comme le Programme accéléré « Éducation pour tous » et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'attachement à la lutte contre la pauvreté a été réaffirmé à plusieurs reprises et constitue le fil conducteur du cadre stratégique d'ensemble élaboré par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) présidé par le Premier ministre. Les ressources dégagées par les opérations bilatérales d'allègement de la dette sont investies dans des outils d'aide-programme, les Contrats de désendettement et de développement, orientés vers l'enseignement primaire et la formation professionnelle, les soins de santé primaires et la lutte contre le sida, les équipements et infrastructures, le développement local et la gestion de ressources naturelles. L'aide-projet et l'assistance technique font également l'objet d'adaptations visant à les inscrire dans une dynamique partenariale. La France souhaite par ailleurs développer de nouveaux instruments comme les garanties, les prêts à effet de levier ou les investissements à effet catalyseur.

Cohérence des politiques. La cohérence des priorités françaises en matière de coopération est assurée par le CICID au sein duquel sont représentés l'ensemble des ministères dont les actions ont un impact sur le développement. En 2002, le CICID a défini les priorités et les principaux chantiers de l'aide française : mise en œuvre de l'engagement de la hausse du niveau d'APD, soutien à l'Afrique et au NEPAD, prise en compte des OMD et du concept de développement durable au sein des instruments français et concentration de l'aide sur cinq secteurs prioritaires (éducation, santé/sida, infrastructures, eau et agriculture).

Efficacité de l'aide. La France est particulièrement active dans les travaux menés par la communauté internationale concernant l'harmonisation et le renforcement de l'efficacité de l'aide. Lors du Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome en février 2003, elle a proposé que le CAD élabore une Recommandation sur la coordination et l'harmonisation des pratiques des donateurs, comme il l'a fait pour le déliement de l'aide aux PMA. La France a mis en place un groupe de travail sur l'harmonisation de ses procédures, dont les conclusions ont été approuvées par le CICID fin 2002. Ce groupe de travail est en train de finaliser un plan d'action sur le renforcement de l'efficacité de l'aide. Ce thème a également constitué une des priorités de la présidence française du G7/G8 en 2003.



Grèce

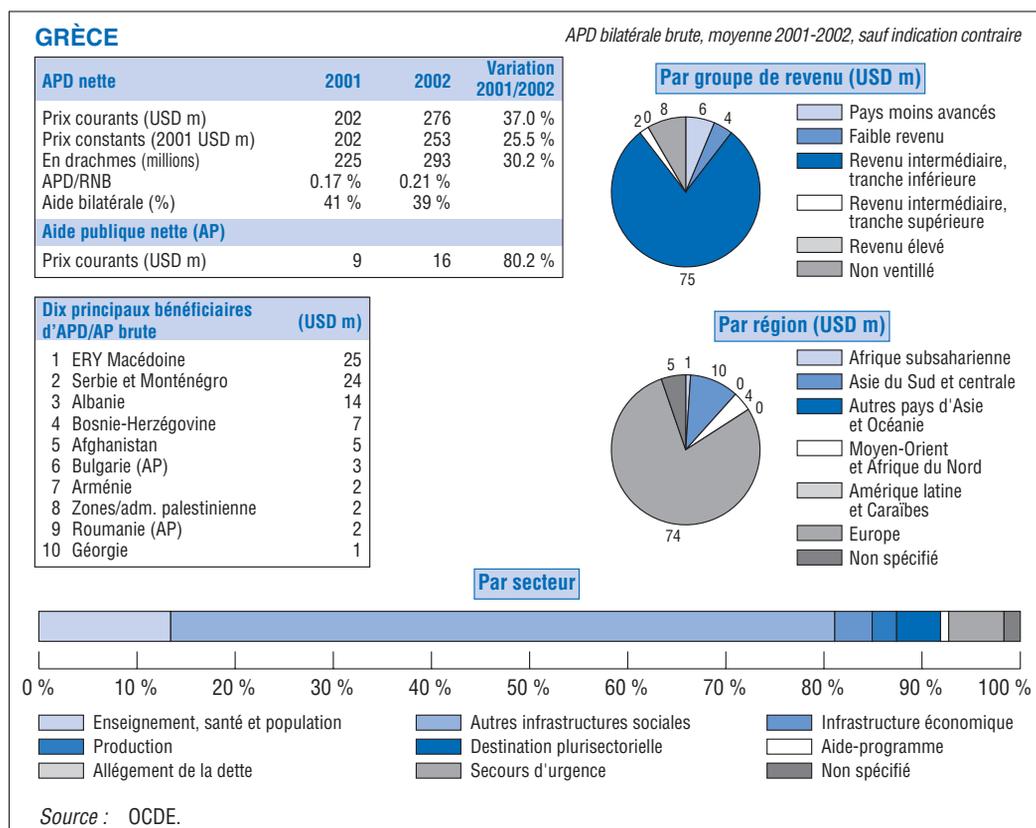
Avec 276 millions USD, les versements nets d'APD de la Grèce ont considérablement augmenté en 2002, sous l'effet principalement de l'accroissement des contributions multilatérales, à la Communauté européenne en particulier. En 2002, l'APD a absorbé 0.21 % du RNB, contre 0.17 % en 2001. La Grèce a continué de prendre des mesures pour centraliser la gestion de son programme d'aide aux mains du ministère des Affaires étrangères, siège de l'Aide hellénique. En 2002, ce dernier s'est vu doter par décret présidentiel d'un secrétariat général aux Relations économiques internationales et à la Coopération pour le Développement.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La coopération hellénique pour le développement s'inscrit dans un esprit de partenariat, la conduite du développement étant laissée aux bénéficiaires et l'aide étant adaptée à leurs besoins, tels qu'ils ressortent des stratégies de développement élaborées à l'échelon local avec la participation de vastes segments de la société. La Grèce s'applique à encourager et à soutenir l'appropriation locale et le renforcement des capacités locales en concluant des accords de partenariat à moyen terme avec les pays désireux d'intégrer l'aide au développement émanant de la Grèce dans leurs plans de développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La Grèce est consciente que la lutte contre la pauvreté doit devenir le fil conducteur de sa politique de développement. Depuis 2002, ses activités d'aide sont davantage centrées sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Elle compte augmenter progressivement son APD aux pays les moins avancés, à ceux du Moyen-Orient, à l'Afghanistan ainsi qu'à l'Irak.

Cohérence des politiques. La Grèce reconnaît que l'instauration d'un développement durable dans les pays pauvres requiert que les donateurs évitent de prendre des mesures qui saperaient les efforts déployés par ailleurs à l'appui du développement. Elle s'emploie à minimiser les incohérences et s'applique à élaborer et mettre en place les mécanismes et procédures nécessaires pour promouvoir une plus grande cohérence de ses politiques au service du développement.

Évaluation des performances. Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont intégrés dans les accords de coopération pour le développement que la Grèce a négociés avec les six pays des Balkans qui sont ses principaux partenaires bilatéraux. Chaque année un rapport est établi sur les progrès accomplis dans chacun de ces pays.



Irlande

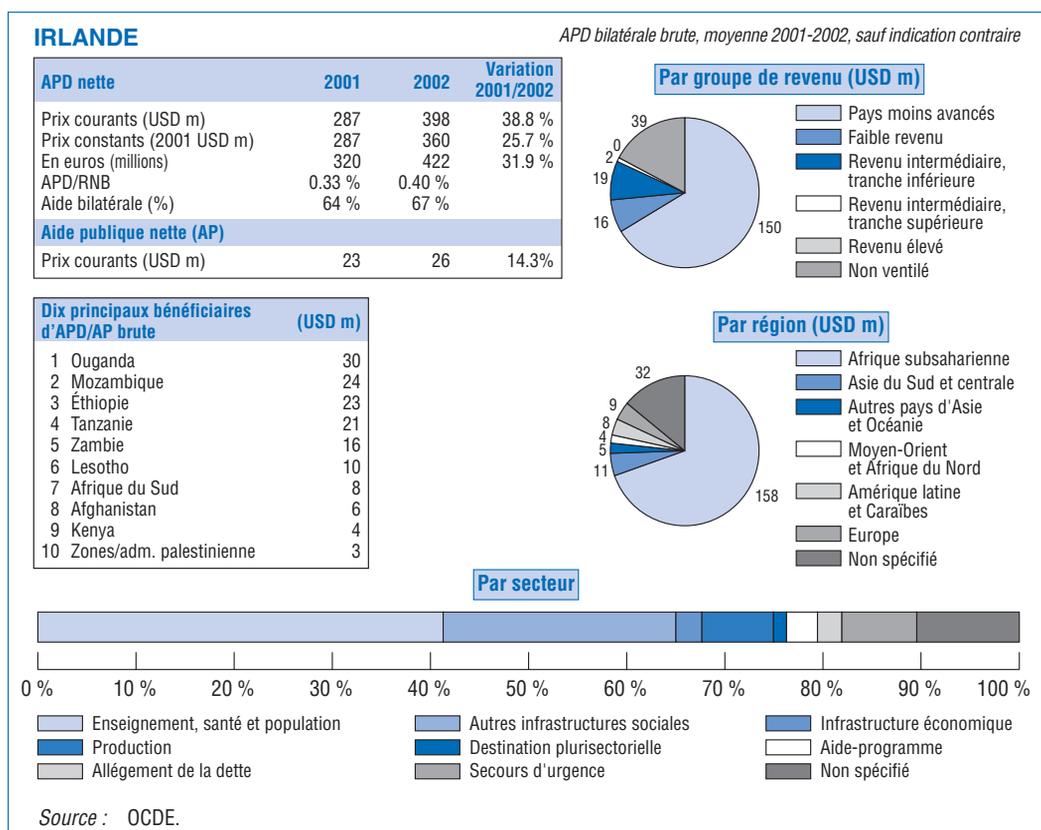
En 2002, l'APD de l'Irlande a continué d'augmenter, pour s'établir à 398 millions USD, soit 26 % de plus, en termes réels, qu'en 2001. En pourcentage du RNB, elle est passée de 0.33 % en 2001 à 0.40 % en 2002. L'Irlande s'est engagée à accroître encore son APD de manière à atteindre d'ici 2007 l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. En 2003, l'Irlande a rebaptisé son programme d'aide publique « Development Co-operation Ireland (DCI) » afin de mettre davantage l'accent sur la relation de coopération à double sens dans laquelle s'inscrivent ses activités.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le partenariat est un des principes fondamentaux sous-tendant le programme irlandais, de plus en plus généreux, de coopération pour le développement. Il s'applique aux relations aussi bien avec les pays bénéficiaires qu'avec la communauté internationale du développement et les ONG, nationales ou étrangères. Ces dernières années, des partenariats stratégiques à long terme, comportant des engagements de financement pluriannuels, ont été conclus avec divers partenaires.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté demeure l'objectif suprême de la coopération irlandaise pour le développement. L'Irlande s'applique à planifier toutes ses activités en fonction de l'impact qu'elles sont susceptibles d'avoir sur le recul de la pauvreté et à en mesurer en permanence les résultats au regard de cet objectif. Elle s'est engagée à s'attaquer au problème du VIH/sida, qui a des effets particulièrement dommageables dans ses six pays de programme d'Afrique subsaharienne.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques au service du développement est regardée comme la condition première d'une politique de développement efficace. Dans la pratique, cela impose toutefois des choix parfois difficiles. L'Irlande s'efforce de veiller à ce que les intérêts du développement soient clairement mis en évidence et reçoivent toute l'attention voulue dans la prise de décision dès lors qu'il y a concurrence entre plusieurs priorités.

Évaluation des performances. L'Irlande s'applique à axer davantage la gestion de sa coopération pour le développement sur les résultats et à améliorer sa capacité de mesurer au jour le jour les retombées concrètes de ses interventions. La transparence à l'égard du public sera aussi renforcée par la diffusion de rapports réguliers sur l'impact du programme en termes de réduction de la pauvreté et sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.



Encadré 4.3. Examen par le CAD de l'aide de l'Irlande, 17 novembre 2003

Examineurs : Belgique et Suisse

L'APD de l'Irlande, qui a considérablement augmenté entre 1992 et 2002, devrait continuer de s'accroître pour atteindre près de 1 milliard USD. Toutefois, compte tenu de la modeste progression des dotations budgétaires allouées en 2003 et 2004, atteindre d'ici 2007 l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies suppose aujourd'hui pour l'Irlande de presque doubler le volume actuel de l'APD en l'espace de trois ans. Alors qu'elle passe dans le camp des donateurs de taille moyenne, il importe, pour préserver la qualité de son aide, que l'Irlande prévienne dès maintenant comment gérer et mettre en œuvre un programme d'APD d'un milliard USD.

Le programme Development Co-operation Ireland (DCI) se distingue par la place particulière qu'il fait à la lutte contre la pauvreté et par son adhésion aux principes du partenariat. En 2001, la moitié de l'APD de l'Irlande a pris le chemin de pays parmi les moins avancés, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé parmi les 22 pays membres du CAD. L'intérêt que porte depuis longtemps l'Irlande à la santé et à l'éducation se double maintenant d'une vive détermination à lutter contre la pandémie de VIH/sida, qui a des effets particulièrement dommageables dans ses six pays de programme d'Afrique subsaharienne. Une mission en Tanzanie destinée à préparer l'examen de l'aide a fait apparaître que l'Irlande était appréciée pour l'esprit de collaboration qui anime ses activités de partenariat.

L'Irlande possède un grand atout en ce sens que ses principaux partenariats d'État à État sont concentrés sur seulement sept pays de programme. Elle devrait approfondir son engagement dans ces pays, en s'associant de plus près aux activités des organisations de la société civile locale et en la soutenant, de même que le secteur privé local, et en inscrivant son action dans une perspective régionale. L'Irlande devrait par ailleurs maintenir une approche prudente dans la désignation de nouveaux pays de programme.

L'Irlande a réglé quelques-uns des problèmes de ressources humaines les plus urgents identifiés lors de l'examen de l'aide réalisé par le CAD en 1999, mais il faudra, dans le cadre du programme DCI, continuer de renforcer les effectifs, l'expertise et les compétences en matière de gestion du développement, au fur et à mesure de l'expansion du volume de l'APD. Cela devrait donner plus de possibilités d'offrir des perspectives de carrière dans le domaine du développement au sein du ministère des Affaires étrangères.

Pour poursuivre les progrès réalisés depuis le dernier examen de l'aide, le CAD a également recommandé que l'Irlande s'attache à :

- Sensibiliser l'opinion et renforcer l'appropriation par le public du programme de coopération pour le développement, en lui donnant les moyens de s'associer de plus près à ses desseins, ses réalisations et ses enjeux, de façon à générer une meilleure compréhension et à maintenir la mobilisation en vue d'atteindre l'objectif de 0.7 %.
- Réintroduire un accord sur plusieurs années qui fixerait les enveloppes allouées à l'APD, pour donner une orientation prévisible à la nouvelle expansion rapide que devrait connaître son APD et aider les responsables du programme irlandais à tirer le meilleur parti des engagements financiers pluriannuels qu'ils ont pris avec les principaux pays partenaires, les organismes de développement des Nations Unies et les ONG irlandaises actives dans le domaine du développement.
- Continuer de promouvoir des approches stratégiques, la prise en compte systématique de questions à caractère transversal (égalité homme-femme, gouvernance, VIH/sida et environnement) et un contrôle, un suivi et une évaluation plus systématiques des activités de la part des ONG partenaires.
- Faire encore progresser l'approche plus stratégique adoptée par les responsables du programme DCI vis-à-vis de la gestion de l'aide d'urgence et à la reconstruction, en définissant des orientations plus précises, notamment une stratégie de sortie pour ce qui concerne l'aide humanitaire.
- Faire de la lutte contre le VIH/sida une constante du programme DCI en recrutant davantage de spécialistes et en mettant en place un important programme de formation dans ce domaine à l'intention de l'ensemble du personnel. Au moment de l'actualisation du cadre stratégique du programme en 2004, les responsables du programme devraient définir des orientations pour faire face aux questions de l'égalité homme-femme, des droits de l'homme et de l'équité dans le cadre des programmes de plus en plus vastes d'accès au traitement. Ils devraient par ailleurs lancer une évaluation d'envergure de l'impact des activités de lutte contre le VIH/sida.
- Étudier l'éventail des mesures à prendre pour renforcer les capacités institutionnelles de l'Irlande afin de mieux appréhender les répercussions de l'action gouvernementale sur les pays en développement ; la création d'une unité spécialisée chargée d'évaluer la cohérence des politiques au service du développement au sein de la structure DCI est une décision importante dans ce sens.

Italie

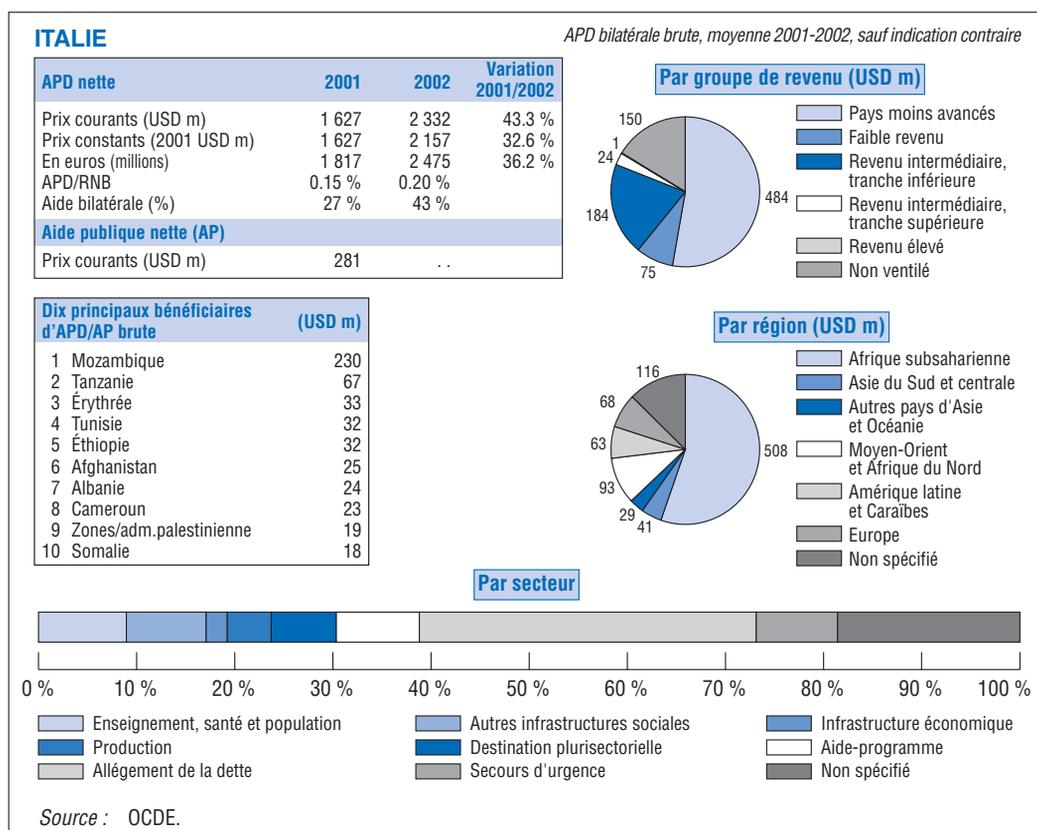
En 2002, l'APD italienne s'est accrue de 33 % en volume pour atteindre 2.3 milliards USD, soit 0.20 % du RNB. L'Italie a renforcé son action d'allègement de la dette en 2002, année au cours de laquelle elle a signé douze nouveaux accords avec des PPTE.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La coopération pour le développement est le fruit d'une action conjointe des pays bénéficiaires et de partenaires italiens (pouvoirs publics, secteur privé, ONG et universités). L'Italie a entrepris d'établir des stratégies par pays et d'ouvrir de nouveaux bureaux locaux afin d'améliorer l'efficacité de son partenariat avec les pays bénéficiaires mais ses efforts dans ce sens sont entravés par une insuffisance de ressources humaines et organisationnelles et par le manque de souplesse de son dispositif opérationnel.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté est l'objectif suprême de la coopération italienne. L'Italie a articulé la démarche et le contenu de son action à l'appui de la lutte contre la pauvreté autour des Objectifs du millénaire pour le développement. Celle-ci s'appuie sur l'apport direct de ressources ainsi que sur la réinjection du produit des allègements de dette dans les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays partenaires eux-mêmes, l'accent étant plus particulièrement mis sur des domaines clés (santé, sécurité alimentaire, éducation, soutien du secteur privé, microcrédit et échanges).

Cohérence des politiques. Les ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Finances entretiennent des contacts réguliers et coordonnent leurs décisions face aux problèmes ponctuels qui peuvent survenir. Des lignes directrices concernant divers domaines d'intervention des pouvoirs publics sont périodiquement diffusées par un comité de pilotage sur la coopération pour le développement, au sein duquel sont représentés les ministères susmentionnés.

Évaluation des performances. Le Groupe sur l'évaluation rend directement compte au Directeur général. Plusieurs dispositions sont en cours de mise en œuvre afin de rehausser la qualité, et l'utilité pour l'ensemble du système, des informations en retour provenant des évaluations, grâce notamment à une meilleure planification des évaluations et à la formulation de conseils concrets.



Japon

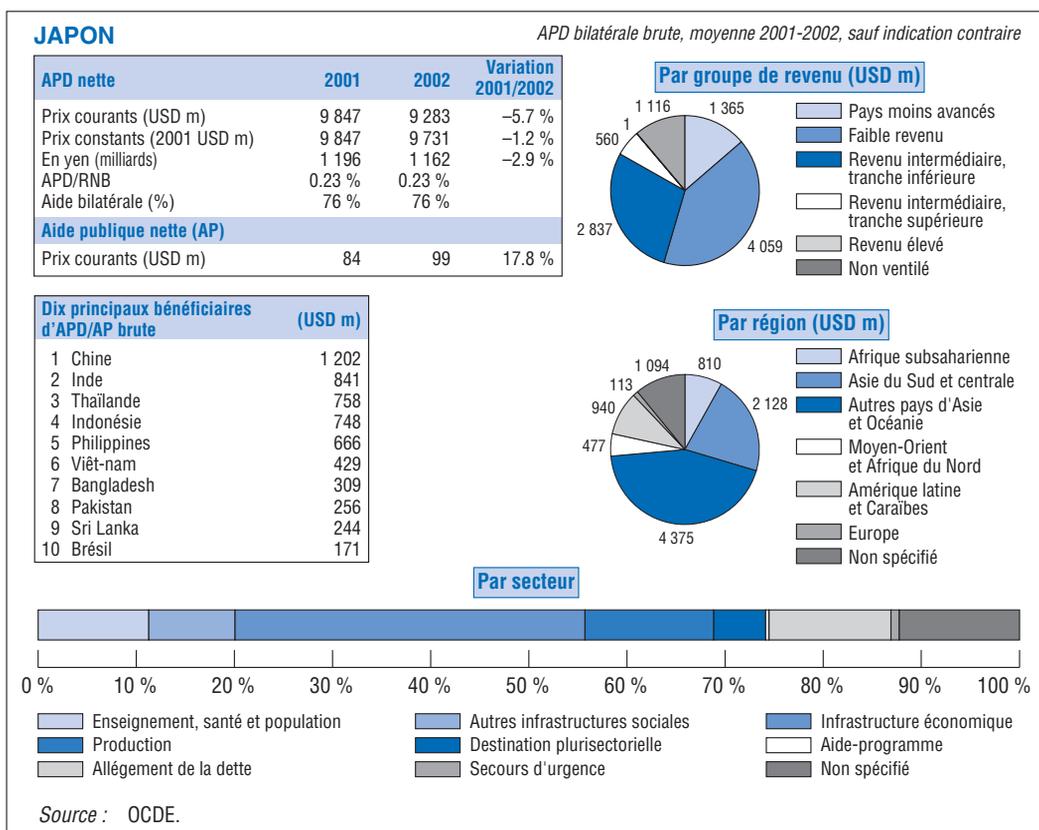
Avec 9.3 milliards USD en 2002, le Japon s'est classé à la deuxième place des donateurs bilatéraux par le volume de son aide. Son rapport APD/RNB s'est établi à 0.23 %, ce qui le place au dix-huitième rang sur les 22 pays membres du CAD. En raison des difficultés budgétaires qu'il connaît actuellement au plan intérieur, le Japon a annoncé de nouvelles compressions de son APD pour l'exercice 2003.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Charte de l'APD 2003 fait du partenariat l'assise de la coopération japonaise pour le développement. Le Japon adopte une démarche régionale, et a lancé des initiatives spécialement centrées sur l'Afrique (TICAD – Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique) et sur l'Asie (IDEA – Initiative pour le développement de l'Asie de l'Est) de façon à partager avec ses partenaires les enseignements tirés des expériences réussies menées dans leur propre région. Il entend également décentraliser l'administration de son aide afin de faciliter un resserrement de ses relations avec ses partenaires à l'échelon local.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La Charte de l'APD 2003 fait de la réduction de la pauvreté un des quatre axes prioritaires de la stratégie japonaise. C'est au niveau des projets que la place privilégiée accordée par le Japon à la lutte contre la pauvreté est la plus évidente. Ont ainsi vu le jour des stratégies pour l'éducation de base (BEGIN – Basic Education for Growth Initiative), l'eau (Initiative for Japan's ODA on Water) et les maladies infectieuses (Okinawa Infectious Diseases Initiative). Le Japon estime que nombre des grands projets d'infrastructure qu'il soutient concourent, eux aussi, efficacement à faire reculer la pauvreté.

Cohérence des politiques. En 2003, le Japon a élargi son système généralisé de préférences au profit des pays les moins avancés. Celui-ci a été étendu à 47 PMA et 2 287 produits, dont 436 produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Il a également appuyé les efforts déployés au plan international en faveur de l'environnement, notamment ceux visant à combattre l'abattage illégal. De nouveaux dispositifs institutionnels de coordination entre les institutions ayant trait à l'APD ont été mis en place, fournissant autant de possibilités d'améliorer la cohérence des politiques.

Évaluation des performances. Les autorités japonaises ont entrepris de réformer le système d'APD avec la participation active de l'opinion publique, qui réclame une amélioration de sa transparence, de son efficacité et de son efficacité. Dans cette optique, le système d'évaluation est en cours de révision, et un dispositif de mesure des performances se met en place.



Encadré 4.4. Examen par le CAD de l'aide du Japon, 12 décembre 2003

Examineurs : Communauté européenne et États-Unis

L'examen par les pairs de 2003 a mis en évidence les réformes positives intervenues dans la stratégie d'aide du Japon et la gestion de l'aide japonaise. A, en particulier, été opérée une révision de la Charte de l'APD afin d'y intégrer de nouvelles priorités stratégiques correspondant mieux aux réalités actuelles, au niveau international aussi bien qu'intérieur, notamment la lutte contre la pauvreté, l'instauration d'une croissance durable, la nécessité de remédier aux problèmes d'envergure mondiale et la construction de la paix. Des remaniements ont également été effectués au niveau des deux principales instances chargées de la mise en œuvre de l'aide : le statut juridique de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a été modifié en 2003 afin d'accroître l'autonomie et l'efficacité de cet organisme de coopération technique alors qu'en 1999, les deux établissements qui géraient jusque là les prêts avaient été fusionnés pour donner naissance à la Banque japonaise de coopération internationale (JBIC). Enfin, le ministère des Affaires étrangères a maintenant mission, de par la loi, de coordonner les diverses institutions, dont les activités sont souvent très compartimentées, intervenant dans l'exécution de l'APD.

Dans le droit fil de ces réformes, le Japon s'applique à aligner ses ressources sur cette nouvelle conception de l'aide. En 2002, l'APD nette du Japon s'est chiffrée à 9.3 milliards USD, ce qui classe ce pays au deuxième rang des donateurs. Pendant près d'une décennie, de 1992 à 2001, le Japon avait été le donneur le plus généreux, jusqu'à ce que des difficultés économiques conduisent le gouvernement à réduire l'enveloppe de l'APD. En 2002, celle-ci a représenté 0.23 % du revenu national brut (RNB) du Japon, contre 0.31 % en 1991-92. A la Conférence de Monterrey, le Japon est un des rares donateurs à n'avoir pas été en mesure de s'engager à accroître le niveau de son aide.

Les principales conclusions et recommandations qui se dégagent de l'examen par le CAD de l'aide du Japon sont les suivantes :

- Dans la mise en œuvre de sa Charte de l'APD, le Japon devrait faire tout son possible pour montrer que l'objectif premier de son APD est de contribuer au développement des pays bénéficiaires et veiller à ce que la poursuite d'intérêts nationaux étroits ne surpasse pas cet objectif. Le Japon devrait également s'appliquer à mieux équilibrer la répartition sectorielle de son aide, dans le respect des grandes orientations fournies dans la nouvelle Charte de l'APD, en investissant davantage dans les services de santé et d'éducation de base afin d'œuvrer à la réduction de la pauvreté. Le CAD a en outre suggéré que le Japon envisage de préciser comment il entend cibler son action sur les pays pauvres ou les populations pauvres à l'intérieur des pays.
- Le Japon devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter le niveau de son APD à mesure que sa situation économique s'améliorera, en mobilisant pour ce faire le soutien massif du public.
- Le gouvernement japonais devrait faire paraître une déclaration montrant son attachement à la cohérence des politiques au service du développement et s'appliquer à sensibiliser le public à cette question. Il a également été encouragé à renforcer ses capacités d'analyse des questions de cohérence des politiques au service du développement et à se doter d'un système de suivi des répercussions sociales, environnementales et au niveau de la gouvernance de l'investissement direct étranger et des accords de coopération économique régionale.
- Le Japon devrait adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration garantissant la prise en compte systématique des questions transversales au lieu de traiter ces dernières comme des domaines d'intervention distincts, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de l'effort déployé pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.
- Sur le plan institutionnel, le Japon devrait envisager d'organiser son système de coopération selon des axes géographiques, et non plus en fonction des instruments utilisés, ainsi que de créer des enveloppes budgétaires par pays. Il devrait également envisager de déléguer l'essentiel de la gestion des dons à la JICA afin de concentrer son énergie sur la stratégie, l'élaboration des politiques et la coordination du système d'aide. Le Japon devrait enfin généraliser ses efforts de décentralisation en étendant à d'autres pays les exercices pilotes menés en Tanzanie et au Viêt-nam, où l'accent a été mis sur l'utilisation d'équipes-pays et de stratégies-pays associant l'ensemble des acteurs japonais.
- Un renforcement des effectifs travaillant dans le domaine de la coopération pour le développement est indispensable à l'échelle du système dans son ensemble, faute de quoi la décentralisation risque fort d'échouer. Il conviendrait d'élaborer une politique intégrée de gestion du personnel affecté à l'APD, associée à une analyse et une planification du volume des ressources humaines et de l'éventail des compétences.
- Le Japon devrait s'appliquer, en concertation avec le CAD, à étudier les mesures concrètes à prendre pour délier progressivement ses dons de la passation de contrats avec des maîtres d'œuvre japonais, comme le veut la Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés.

Luxembourg

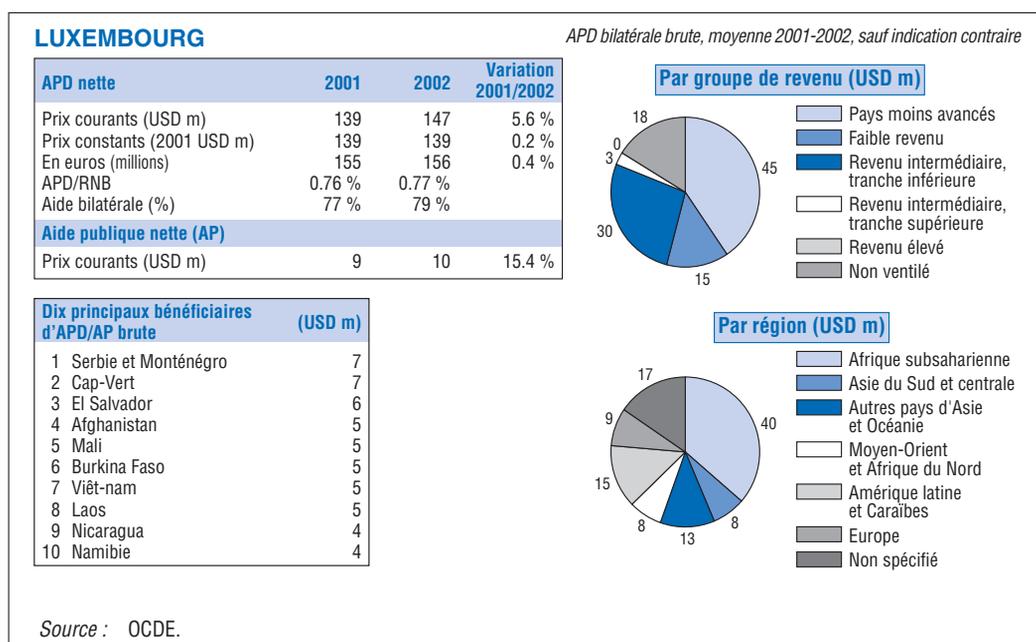
En 2002, l'APD luxembourgeoise a légèrement augmenté, à 147 millions USD. En pourcentage du RNB, elle est passée de 0.76 % à 0.77 %. Le Luxembourg s'est engagé à consacrer 1 % de son RNB à l'APD d'ici le milieu de la décennie. Son APD prend principalement le chemin de pays parmi les moins avancés et à faible revenu.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Des activités d'aide sont mises en œuvre dans dix pays prioritaires, sur la base de programmes indicatifs destinés à mieux aligner l'aide luxembourgeoise sur les priorités de développement des pays partenaires, à en renforcer la transparence et la prévisibilité, et à en améliorer la gestion. La coopération sur le terrain a été intensifiée grâce à l'ouverture de missions locales au Sénégal et au Cap Vert. La coopération multilatérale s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'initiatives multi-bilatérales dans les pays prioritaires.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire reculer la pauvreté et instaurer un développement durable sont des objectifs essentiels du programme d'aide du Luxembourg. Le Luxembourg a souscrit aux Objectifs du millénaire pour le développement et accorde une attention particulière dans la plupart de ses programmes à l'éducation de base et aux soins de santé primaires.

Cohérence des politiques. Le Luxembourg manifeste un grand attachement à la cohérence des politiques et prône une mondialisation à visage humain. L'aide luxembourgeoise est déjà en majeure partie non liée et il est largement fait appel à des entreprises locales pour la mise en œuvre des projets.

Évaluation des performances. Un service d'évaluation et d'audit a été créé, dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble des activités d'aide publique, y compris celles faisant intervenir des ONG luxembourgeoises bénéficiant de concours de l'État.



Encadré 4.5. Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 18 mars 2003

Examineurs : Autriche et Grèce

En 2000, le Luxembourg a rejoint le peloton des pays qui consacrent au moins 0.7 % de leur RNB à l'APD. Depuis le précédent examen du CAD en 1998, l'APD du Luxembourg, qui se montait à 99 millions USD, est passée à 147 millions USD en 2002, ce qui correspond à une progression du rapport APD/RNB de 0.65 % à 0.77 %. Cet accroissement remarquable de l'APD luxembourgeoise a été possible grâce à une croissance économique soutenue associée à un solide soutien politique et public en faveur de la coopération pour le développement. L'APD du Luxembourg est constituée exclusivement de ressources budgétaires affectées à la coopération pour le développement en vertu d'objectifs de développement clairement définis. Depuis 1989, les gouvernements successifs se sont fixés des calendriers précis et contraignants d'augmentation systématique de l'APD ; l'objectif du gouvernement actuel est de porter la part du RNB allant à l'APD à 1 % pour 2005.

Le CAD a salué la contribution du Luxembourg à l'action internationale d'aide et son orientation sur la réduction de la pauvreté à l'appui de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Plus de la moitié des dix pays-cibles choisis par le Luxembourg sont des pays parmi les moins avancés et 82 % de ses apports d'APD sont consacrés au financement d'infrastructures et de services sociaux : éducation, santé de base, approvisionnement en eau et assainissement. Surtout, des mesures ont été prises pour améliorer la qualité de cette aide : instauration de programmes de coopération à long terme avec les pays-cibles, détachement de responsables luxembourgeois sur le terrain, renforcement de la collaboration avec les ONG et mise en place d'un système de suivi et d'évaluation. Le CAD a recommandé au Luxembourg de :

- Continuer à concentrer son action sur un nombre limité de pays-cibles et poursuivre l'effort d'intégration des projets dans des approches-programmes. Consolider sa sélectivité sectorielle dans chaque pays-cible et réexaminer le nombre de ses projets au vu des coûts de transaction, de l'efficacité de la gestion et des retombées probables. Le Luxembourg s'applique à recentrer son aide sur la lutte contre la pauvreté – et a entrepris de reconfigurer sa coopération avec quelques pays à revenu intermédiaire en concentrant son action sur les régions les plus pauvres et en demandant aux gouvernements partenaires une participation financière accrue.
- Rehausser la cohérence de ses politiques au service du développement. Le Luxembourg défend les intérêts des pays en développement au sein de nombreuses instances internationales. La volonté affichée de cohérence pourrait toutefois être étayée par une démarche plus systématique, visant à mobiliser la contribution de tous les niveaux de l'administration. Cela pourrait nécessiter un renforcement des moyens mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères pour la réalisation des travaux analytiques requis. Le mandat du Comité interministériel pour la coopération au développement pourrait être élargi afin de permettre à ce dernier de jouer un rôle plus actif de promotion du débat sur la cohérence des politiques.
- Renforcer la coordination des efforts déployés par les diverses instances gouvernementales à l'appui du développement. La coopération pour le développement relève de la compétence du ministère des Affaires étrangères. Une attention accrue devrait être portée aux besoins en personnels et à la nature des compétences requises, en particulier au niveau des secteurs prioritaires de la coopération luxembourgeoise pour le développement. Le Luxembourg a entrepris d'ouvrir des bureaux locaux. Ce rapprochement vers les partenaires offre des possibilités d'amélioration de la gestion et de la coordination des activités sur le terrain. La coordination entre le ministère des Affaires étrangères et Lux-Development, l'organisme d'exécution, pourrait être renforcée, autour des stratégies définies par les pays en développement eux-mêmes de manière à favoriser le partenariat et l'appropriation locale. Le système de suivi et d'évaluation pourrait être consolidé de façon à assurer que les objectifs de lutte contre la pauvreté et d'égalité homme-femme sont dûment pris en compte à toutes les phases du cycle des projets.

Norvège

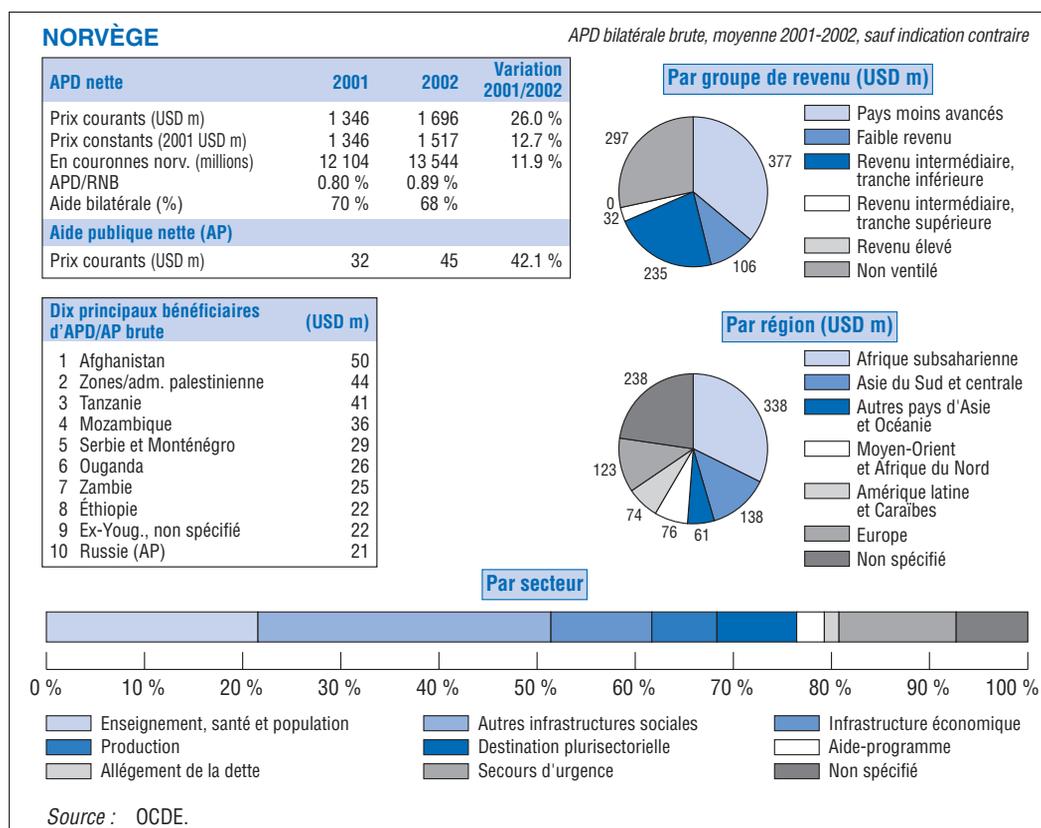
L'APD norvégienne a progressé de 13 % en 2002 pour s'établir à 1.7 milliard USD, soit 0.89 % du RNB. La Norvège prévoit de porter son rapport APD/RNB à 1 %. Le programme norvégien de coopération pour le développement est concentré sur sept pays prioritaires, appartenant tous à la catégorie des pays les moins avancés, et son APD prend d'une manière générale le chemin de pays parmi les moins avancés ou à faible revenu.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Norvège participe activement aux travaux engagés au sein du CAD et d'autres instances à l'appui de l'harmonisation et de l'alignement des pratiques et procédures des donateurs. Elle entend ainsi mieux contribuer à encourager les pays en développement à assumer la conduite et la responsabilité de leurs propres stratégies, priorités et performances en matière de développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire reculer la pauvreté est le principal objectif de la coopération norvégienne pour le développement, et les Objectifs du millénaire pour le développement sont regardés comme les jalons à utiliser pour mesurer les progrès accomplis dans cette voie. Le Plan d'action à l'appui de la lutte contre la pauvreté dans le Sud, arrêté par la Norvège en 2002, définit les mesures spécifiques à prendre à cet effet, parmi lesquelles le soutien des stratégies de lutte contre la pauvreté retenues par les pays partenaires occupe une place centrale.

Cohérence des politiques. Il est procédé à un examen des politiques suivies par la Norvège dans tout un éventail de domaines afin d'en assurer la meilleure cohérence possible avec les objectifs poursuivis en matière de développement. Le but est en l'occurrence de rehausser la qualité des efforts déployés par la Norvège pour combattre la pauvreté dans les pays en développement grâce à une cohérence accrue avec ce souci des mesures prises dans des domaines comme les échanges, l'énergie, la pêche ou l'agriculture. La Norvège participe aussi à diverses initiatives internationales visant à mettre au point des critères qui permettraient aux pays de l'OCDE d'apprécier la mesure dans laquelle leurs politiques sont cohérentes avec le désir de contribuer à faire refluer la pauvreté dans les pays en développement et concourent à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Évaluation des performances. La Norvège a mis en place une Commission consultative sur les résultats de la politique à l'appui du développement international, comprenant des représentants des ONG, du secteur privé, du monde de la recherche, des milieux universitaires et des médias. La mission de cette Commission est de contribuer à améliorer la transparence de la politique de développement et d'encourager un regain d'attention pour les résultats, la qualité de l'aide et la modernisation.



Nouvelle-Zélande

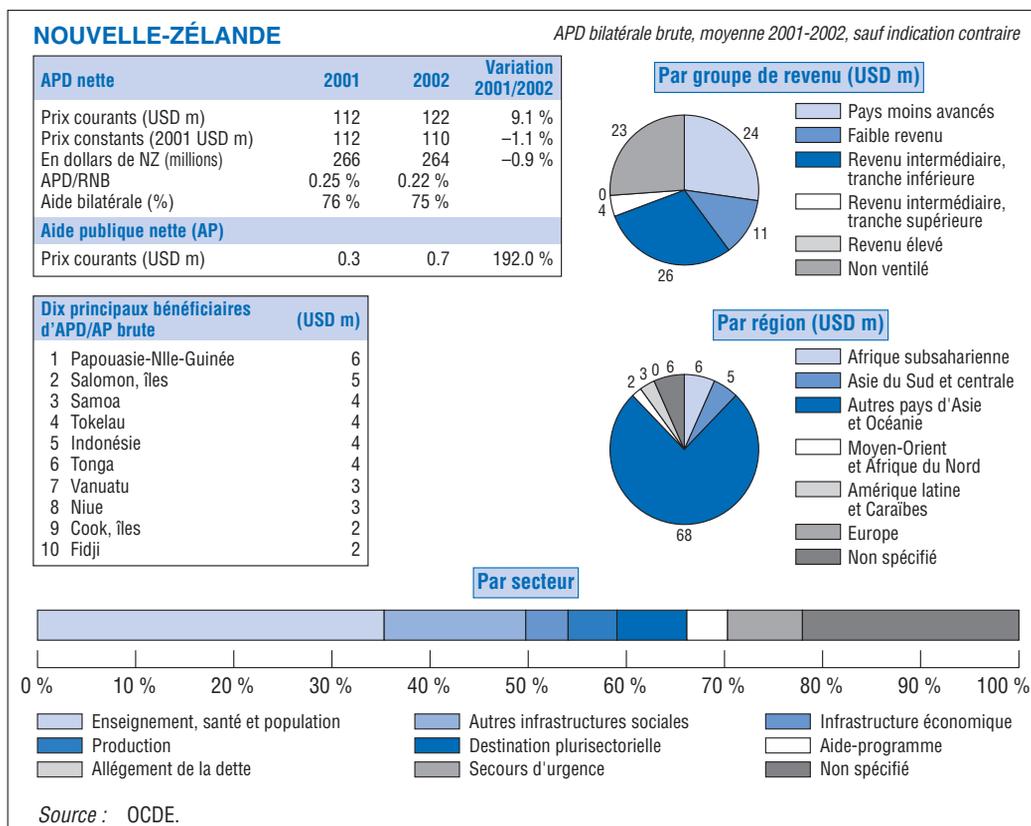
Les versements net d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont chiffrés à 122 millions USD en 2002, en léger recul, en termes réels, par rapport à leur niveau de 2001. Le rapport APD/RNB est, lui, revenu de 0.25 % en 2001 à 0.22 % en 2002. La New Zealand Agency for International Development (NZAID), créée le 1^{er} juillet 2002, a, dans un premier temps, concentré son attention sur l'élaboration de politiques, la remise à plat des programmes, son organisation interne et la satisfaction de ses besoins en ressources humaines.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le cadre stratégique défini par NZAID confirme la primauté des stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les partenaires et prévoit une intégration plus formelle des stratégies nationales de développement définies par ces derniers dans le processus de programmation de la Nouvelle-Zélande. L'APD néo-zélandaise est désormais concentrée sur 20 pays partenaires prioritaires, du Pacifique pour la plupart. NZAID a entrepris d'étudier les possibilités qui s'offrent de soutenir plus efficacement l'action des organismes multilatéraux en réduisant la dispersion de ses contributions.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'élimination de la pauvreté est l'axe central de l'action de NZAID. Parmi les stratégies adoptées pour lutter contre la pauvreté figurent le ciblage des programmes sur les communautés les plus pauvres et la mise en œuvre d'activités destinées à aider ces dernières à satisfaire leurs besoins essentiels, améliorer leurs perspectives d'avenir et remédier aux facteurs qui les rendent vulnérables. Parallèlement, NZAID soutient les efforts de nature à contribuer à l'instauration de conditions de gouvernance, économiques, sociales et environnementales durables, propres à favoriser l'éradication à long terme de la pauvreté. Les considérations d'égalité entre hommes et femmes, de préservation de l'environnement comme de respect des droits de l'homme sont désormais intégrées dans tous les aspects des travaux de NZAID.

Cohérence des politiques. Promouvoir la croissance économique et la bonne gestion des affaires publiques en encourageant l'adoption de saines politiques macro-économiques, commerciales et du secteur public dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique reste un objectif important pour la Nouvelle-Zélande. L'instabilité grandissante qui prévaut dans cette région met davantage en évidence encore la nécessité de stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration afin de remédier tout à la fois aux problèmes de développement, de sécurité et d'ordre politique et économique qui se posent à l'échelle de la région.

Évaluation des performances. Mesurer les performances est une priorité pour NZAID dans le cadre des efforts plus vastes qu'elle déploie pour mobiliser l'ensemble de ses services autour d'un projet d'avenir commun. Elle prévoit en outre d'élaborer une stratégie globale de suivi et d'évaluation.



Pays-Bas

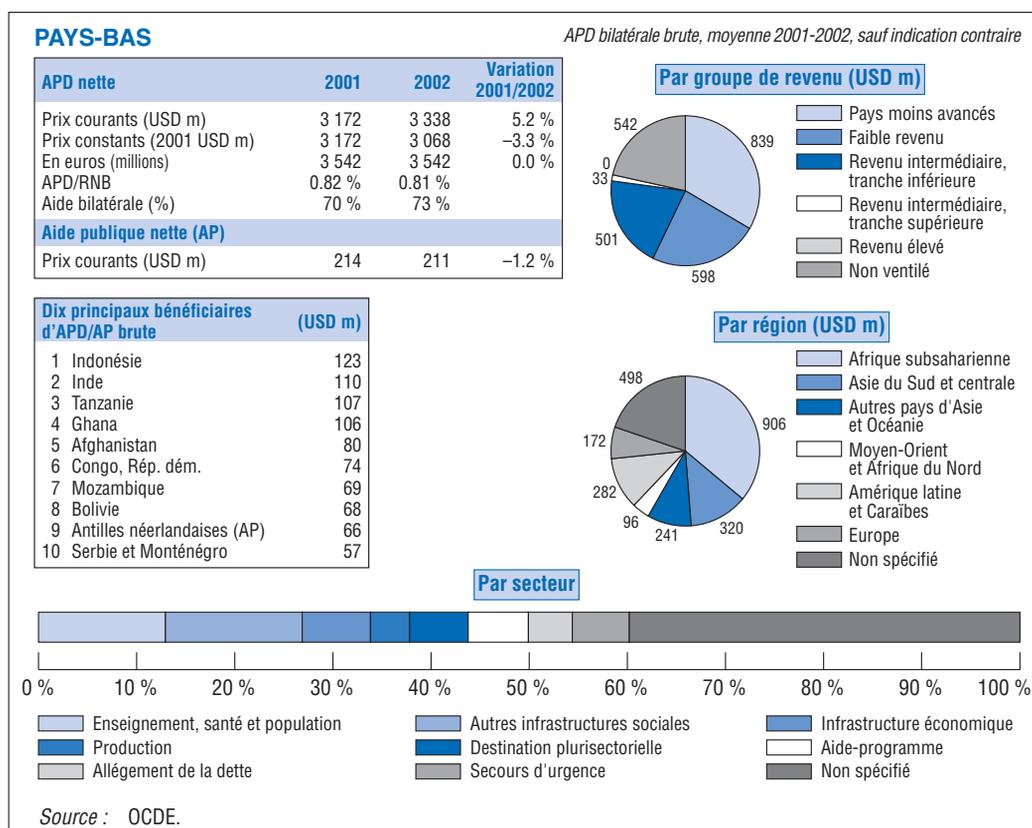
En 2002, le volume de l'APD néerlandaise a légèrement diminué, à 3.3 milliards USD, soit 0.81 % du RNB (contre 0.82 % en 2001). L'APD bilatérale géographiquement ventilable est principalement axée sur les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu. Priorité continue d'être donnée à l'Afrique subsaharienne, à laquelle sont allés 45 % de l'APD bilatérale.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Une des caractéristiques premières des programmes néerlandais est d'associer tous les acteurs intéressés. Les Pays-Bas ont récemment réduit le nombre de leurs pays-cibles afin de renforcer le caractère stratégique du ciblage de leur aide. Le choix de ces pays s'appuie sur des critères transparents et des consultations avec le public. L'approche sectorielle repose sur le principe de l'appropriation par les pays bénéficiaires et sert aussi à repérer les domaines où un renforcement des capacités nationales est nécessaire. Les Pays-Bas sont favorables à l'octroi d'un soutien budgétaire lorsque les capacités locales de gestion sont suffisantes. La forte présence sur le terrain facilite la coordination avec les autres donateurs au niveau de la mise en œuvre. L'harmonisation des pratiques des donateurs vient aux premiers rangs des priorités des Pays-Bas.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Faire refluer la pauvreté reste l'objectif suprême de la politique étrangère des Pays-Bas en général et de leur action de coopération pour le développement en particulier. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté sont regardés comme des instruments essentiels servant de référence pour l'élaboration de la stratégie néerlandaise, la mise en œuvre des programmes, le suivi et l'évaluation, et le dialogue sur les mesures à prendre.

Cohérence des politiques. Le Cabinet examine avec attention les problèmes de cohérence qui peuvent se poser au sein de l'administration et toutes les instructions concernant la position à adopter dans les réunions internationales doivent être avalisées par lui. Démarche novatrice, le ministère s'est doté, en 2002, d'une unité spécifiquement chargée de la cohérence des politiques afin de pouvoir opérer un repérage et une analyse plus systématiques des problèmes de cohérence des politiques. Les Pays-Bas ne manquent pas une occasion d'aborder les questions de cohérence au sein des instances internationales et s'emploient maintenant à mettre en place un réseau européen sur le sujet.

Évaluation des performances. Le Département de l'évaluation des politiques et des opérations est très respectueux des lignes directrices édictées en matière d'évaluation. Tous les problèmes conceptuels et techniques soulevés par l'instauration d'un système intégré de suivi et d'évaluation permettant la diffusion, à tous les niveaux de l'administration, d'informations en retour à des fins d'apprentissage et de décision n'ont pas encore été réglés. Au sein du ministère, le nouveau service qui avait été créé pour assurer la mise en place d'un vaste système de suivi est désormais totalement opérationnel.



Portugal

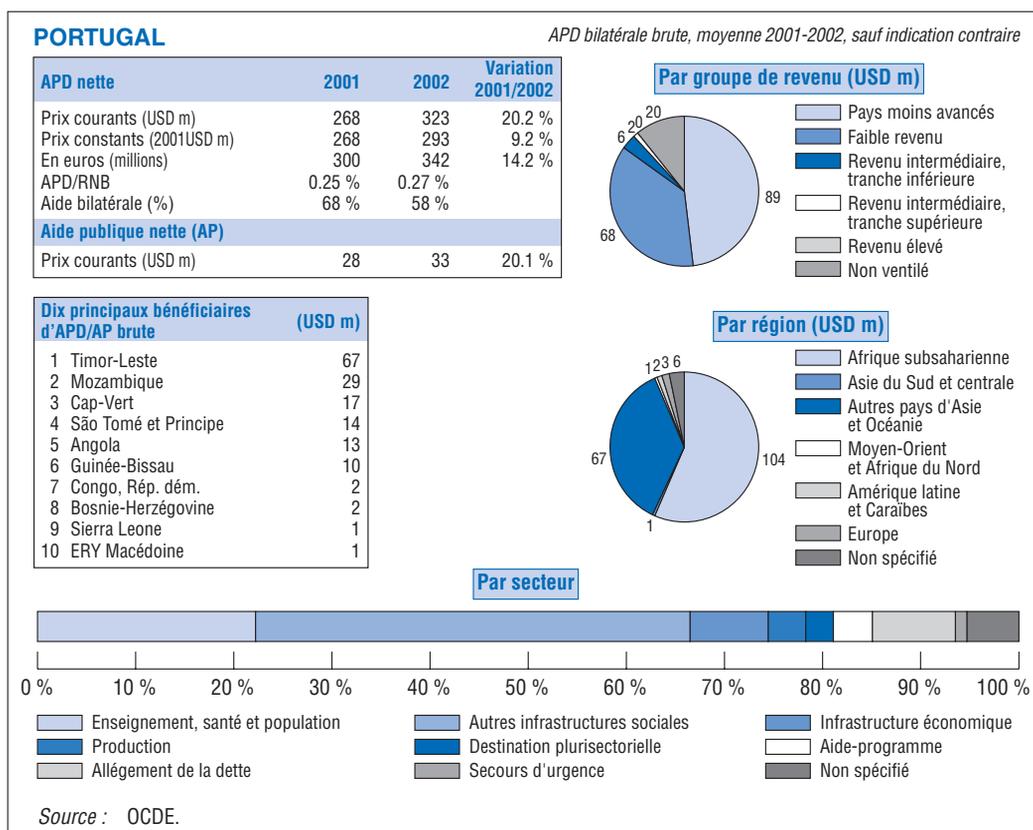
L'APD du Portugal s'est chiffrée à 323 millions USD en 2002, de sorte que le rapport APD/RNB est passé de 0,25 % en 2001 à 0,27 % en 2002. En tant que membre de l'UE, le Portugal est censé s'employer à porter son rapport APD/RNB à 0,33 % pour 2006.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le Portugal fonde son action sur les priorités des pays bénéficiaires ou s'emploie, en collaboration avec eux, à déterminer leurs besoins, tout en tenant compte des particularités de la coopération portugaise. Il établit, conjointement avec chaque pays bénéficiaire et dans le respect du principe d'appropriation locale, des programmes indicatifs de coopération, qui s'étalent sur trois ans.

Politiques de lutte contre la pauvreté. L'aide portugaise est centrée sur les pays lusophones d'Afrique, lesquels entrent tous dans la catégorie des PMA, et depuis plus récemment sur le Timor oriental, qui est devenu le principal bénéficiaire de son APD en 2002. La lutte contre la pauvreté est une de ses principales priorités, et un souci qui imprègne toute les activités de coopération. Le Portugal s'est engagé à apporter un soutien aux stratégies de lutte contre la pauvreté et participe à l'initiative PPTE. Ses centres d'intérêt privilégiés sont l'éducation, la santé et l'agriculture, son but étant de contribuer, par une action dans ces domaines, à améliorer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Cela dit, les apports destinés aux services sociaux de base ne représentent qu'une fraction minime de son APD.

Cohérence des politiques. Divers mécanismes de coordination ont été mis en place, notamment une Commission interministérielle de coopération et son secrétariat permanent, afin de renforcer les synergies au sein du système de coopération pour le développement et d'améliorer la coordination entre les ministères appelés à intervenir dans ce domaine.

Évaluation des performances. Des améliorations ont été apportées au système d'évaluation, avec une multiplication des évaluations externes indépendantes et l'élaboration de matériels méthodologiques, dont un guide des procédures d'évaluation et un glossaire des termes de la coopération pour le développement.



Royaume-Uni

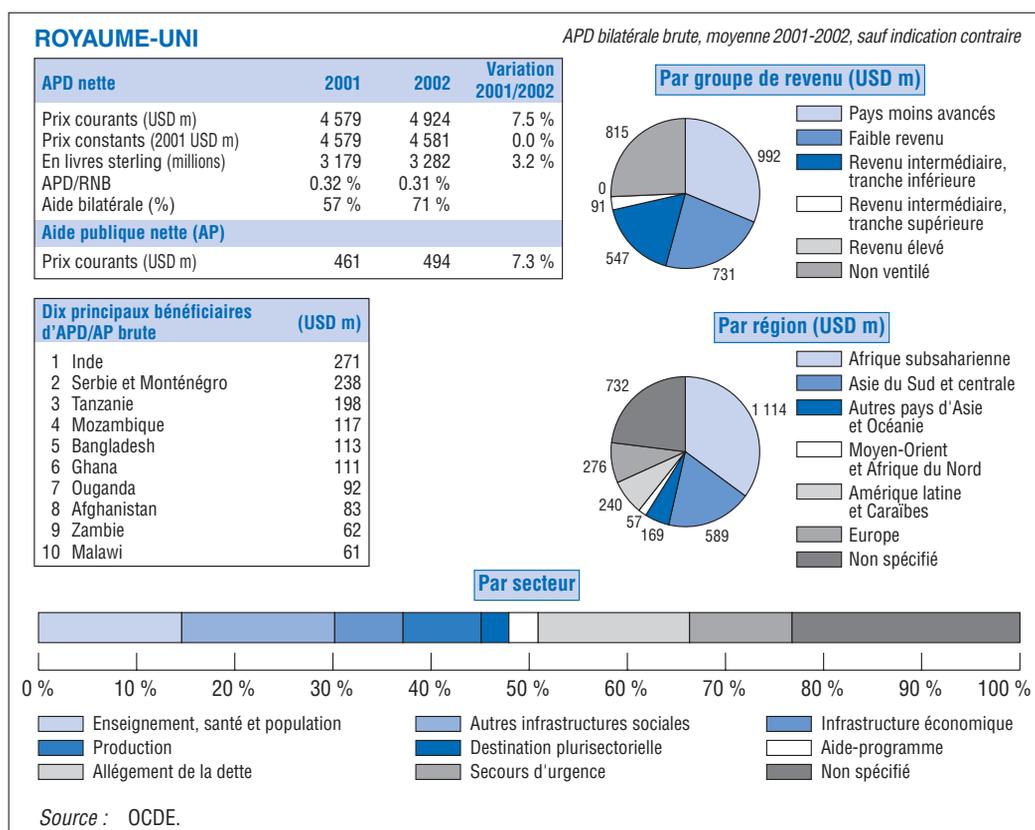
En 2002, l'APD du Royaume-Uni est restée stationnaire, à 4.9 milliards USD. Le rapport APD/RNB a, lui, légèrement fléchi, revenant de 0.32 % en 2001 à 0.31 % mais il est prévu de le porter à 0.4 % pour 2005.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Le Royaume-Uni est très attaché au principe du partenariat. Le Department for International Development (DFID) a étoffé son réseau de missions dans les pays partenaires. Les autorités britanniques s'appliquent à exploiter toute les occasions que leur offre leur participation au G-7, au CAD, à l'UE et à d'autres instances multilatérales pour appeler l'attention des dirigeants internationaux sur les questions de développement.

Politiques de lutte contre la pauvreté. Le DFID, qui se donne comme objectif suprême de faire refluer la pauvreté, s'applique à faire en sorte que cet objectif transparaît dans sa stratégie et encourage les autres donateurs à concentrer leurs apports sur les pays à faible revenu. Lui-même oriente ses dépenses vers les secteurs où une action est susceptible de contribuer à un recul de la pauvreté, et notamment de favoriser l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. Le DFID applaudit et encourage la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté et d'approches sectorielles et s'est doté de divers instruments de soutien budgétaire.

Cohérence des politiques. Le Royaume-Uni est attaché à la cohérence de ses politiques visant tous les domaines pouvant avoir des retombées pour les pays en développement. Afin de faire de ce souci une réalité, le DFID entretient des consultations étroites avec les autres services gouvernementaux sur tout un éventail de sujets, par exemple les échanges, la prévention des conflits, la dette, l'environnement et le travail des enfants.

Évaluation des performances. Le DFID participe aux efforts déployés au plan international pour mettre en place des systèmes de gestion davantage fondés sur les résultats en élaborant des indicateurs et en réalisant des évaluations conjointes. Les Objectifs du millénaire pour le développement constituent pour lui un important point de référence. L'accord auquel a souscrit le DFID en tant qu'instance de l'administration publique (Public Service Agreement), auquel est adjoint un récapitulatif détaillé des services qu'il doit fournir (Service Delivery Agreement), permet à la fois d'apprécier en quoi ses activités contribuent à la réalisation de ces objectifs internationaux à moyen terme et d'assurer un suivi de ses performances à plus court terme.



Suède

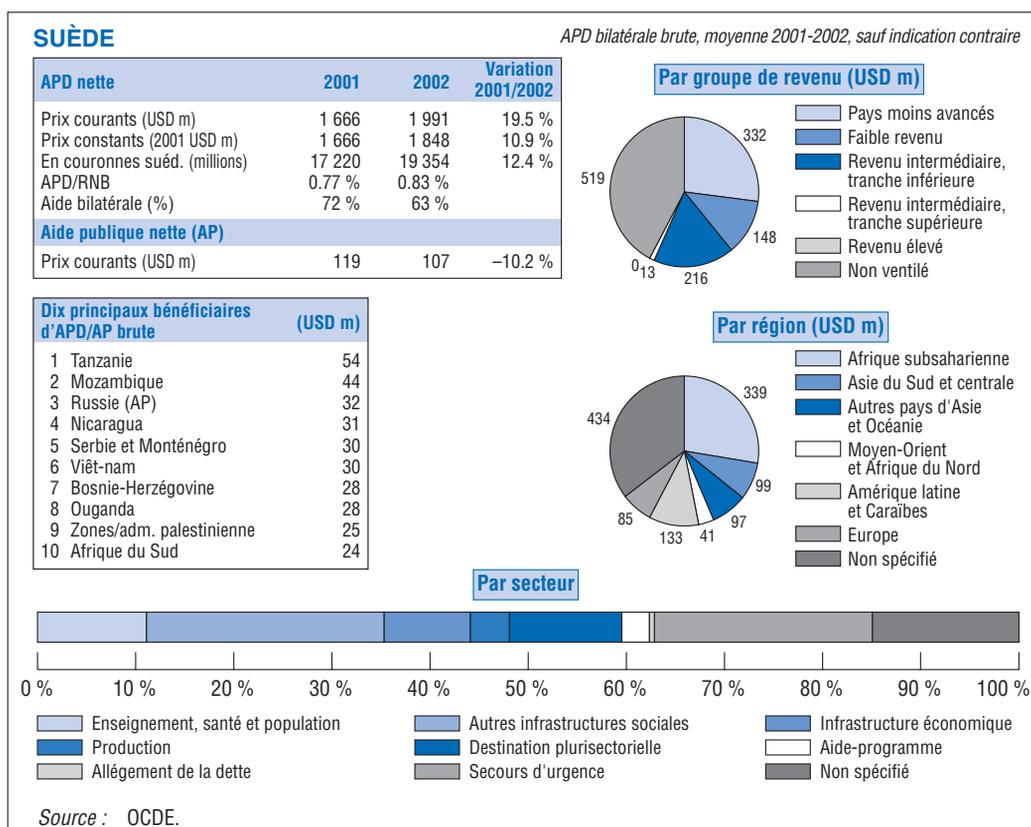
Avec 2 milliards USD, les versements nets d'APD de la Suède ont absorbé 0.83 % du RNB en 2002, contre 0.77 % en 2001. Le gouvernement suédois a actuellement pour objectif de porter le rapport APD/RNB à 1 % pour 2006. Il a récemment présenté au Parlement sa nouvelle conception de la coopération suédoise pour le développement.

Cohérence des politiques. Le gouvernement suédois insiste sur le fait que l'aide au développement ne saurait à elle seule éradiquer la pauvreté du monde et que ses propres politiques intérieures ont souvent des répercussions pour les populations et les pays pauvres. Il reconnaît la nécessité d'intégrer les considérations de développement dans tous les domaines d'intervention pertinents (échanges, agriculture, environnement, sécurité, migrations et politique économique, notamment) et d'exploiter le plus grand nombre possible des instruments à sa disposition au service de son objectif de réduction de la pauvreté. Tous les ministères sont tenus de rendre compte chaque année de leur contribution aux objectifs poursuivis par la Suède en matière de développement international.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. La Suède est très attachée au principe du partenariat. Elle participe activement à des programmes sectoriels et s'applique à trouver de nouveaux moyens d'améliorer la coordination entre donateurs et l'efficacité de l'aide.

Politiques de lutte contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté reste l'objectif suprême de la coopération suédoise pour le développement. Dans le droit fil de cet objectif, l'aide bilatérale privilégie les pays les moins avancés, d'Afrique subsaharienne en particulier. L'approche suédoise de la lutte contre la pauvreté conduit à centrer l'action sur la personne et à mettre l'accent sur l'importance d'une amélioration des droits humains.

Évaluation des performances. La Suède possède un système d'évaluation solide et bien conçu, qu'elle ne cesse de s'appliquer à améliorer. Celui-ci s'appuie sur les Objectifs du millénaire pour le développement convenus à l'échelon international, à la réalisation desquels la Suède s'est engagée à œuvrer, mais aussi sur des objectifs à caractère opérationnel jugés revêtir une importance centrale dans le programme d'aide suédois (démocratie, respect de l'État de droit et droits de l'homme, par exemple).



Suisse

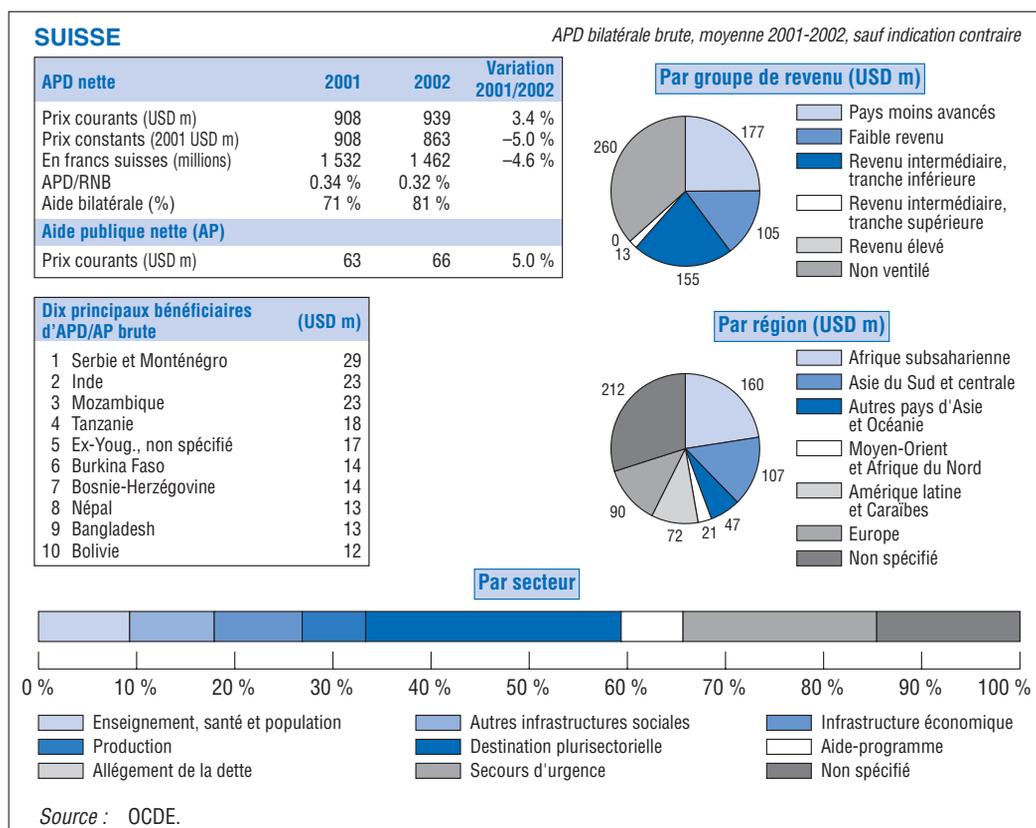
L'APD suisse a diminué, en 2002, de 5 % en termes réels pour s'établir à 939 millions USD, de sorte que le rapport APD/RNB est revenu de 0.34 % à 0.32 %. L'objectif de la Suisse est de porter son rapport APD/RNB à 0.4 % pour 2010. L'aide bilatérale suisse est centrée sur des pays parmi les moins avancés et à faible revenu.

Utilisation d'approches fondées sur le partenariat. Un partenariat a été instauré avec un nombre restreint de pays prioritaires, où le dialogue sur les mesures à prendre relève des missions locales. Même si elle manifeste quelques réserves à l'égard des modalités concrètes de mise en œuvre de cette forme d'aide et des capacités de gestion locales, la Suisse participe à des programmes sectoriels, dans le cadre desquels elle apporte un soutien budgétaire, au Burkina Faso, au Mozambique et en Tanzanie. Compte tenu du rôle spécifique que peuvent jouer les institutions internationales dans le contexte de la mondialisation, les financements multilatéraux absorbent le tiers environ de l'APD totale de la Suisse.

Politiques de lutte contre la pauvreté. De nouvelles orientations stratégiques ont été adoptées, qui réaffirment la primauté de la lutte contre la pauvreté en tant qu'objectif fondamental de la coopération helvétique pour le développement. La Suisse a en outre engagé des réformes institutionnelles destinées à faire en sorte que la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services sociaux de base deviennent des constantes de tous ses programmes.

Cohérence des politiques. Promouvoir la cohérence des politiques demeure une priorité. Des efforts sont actuellement déployés pour renforcer la cohérence des décisions prises dans toutes les sphères d'intervention des pouvoirs publics avec les objectifs de développement. L'aide aux pays les plus pauvres était déjà non liée avant l'adoption en 2001 par le CAD de sa Recommandation sur le déliement de l'aide.

Évaluation des performances. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, un système de gestion fondée sur les résultats sera instauré, qui s'appuiera sur des indicateurs de performance renvoyant aux Objectifs du millénaire pour le développement, cible des efforts actuellement déployés à l'échelon international.



Encadré 4.6. **Analyse conjointe des programmes d'aide en Tanzanie du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande et du Japon**

Examineurs : Belgique, Communauté européenne, Danemark, États-Unis et Suisse

En 2003, le CAD a procédé à une analyse conjointe des activités menées par quatre donateurs en Tanzanie, pays qui figure parmi les plus pauvres et qui s'est doté d'une stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLP) à laquelle souscrivent toutes les parties prenantes. Cette stratégie définit le cadre dans lequel doivent s'inscrire les activités des donateurs et sert de point d'ancrage aux multiples dispositifs de coordination mis en place au niveau national et sectoriel. Les quatre donateurs examinés, tout en affichant un même attachement à faire reculer la pauvreté, ont une conception différente du partenariat avec la Tanzanie, en particulier en ce qui concerne le recours au soutien budgétaire et à l'approche sectorielle ainsi que le rôle des projets et de l'assistance technique. Ils ont aussi pris des dispositions différentes, au plan institutionnel, pour répondre aux exigences de la coordination entre donateurs et de la décentralisation du processus de décision.

Au vu des enseignements tirés du précédent exercice d'évaluation conjointe réalisé par le CAD en 2001, l'analyse conjointe a porté sur la manière dont les donateurs s'y prennent pour faire du partenariat, tel qu'ils le conçoivent, une réalité et sur la mesure dans laquelle cette façon d'opérer a favorisé l'appropriation par la Tanzanie du processus de développement. Elle s'est appuyée sur les observations recueillies à propos de quatre grands aspects de la relation d'aide, à savoir les stratégies-pays, l'organisation et la gestion, l'appropriation et le partenariat, et la mise en œuvre opérationnelle. Ces observations ont ensuite été assimilées à des « faits avérés » concernant les quatre donateurs examinés, et ont servi de base à l'examen des points forts et faiblesses spécifiques des quatre donateurs ainsi que des moyens qui s'offrent à eux d'améliorer leur performance.

L'analyse conjointe a fait apparaître que si les quatre donateurs s'accordent d'une façon générale sur l'opportunité d'une approche fondée sur le partenariat, chacun se heurte néanmoins à des problèmes pour accorder sa stratégie à la politique tanzanienne. Le partenariat pourrait s'inscrire dans une démarche plus générale et plus efficace. Des facteurs organisationnels, comme les relations entre la mission locale et les services centraux de l'organisme donneur ou la pénurie de personnel dans les ambassades, ont souvent fait obstacle à une véritable coordination. Tous ces facteurs pourraient porter atteinte à l'efficacité du soutien apporté par les programmes d'aide au développement de la Tanzanie.

Parmi les enseignements majeurs qui se dégagent de cet exercice pour tous les donateurs figurent les suivants :

- Les **stratégies-pays** des donateurs devraient être alignées pour l'essentiel sur le cadre d'action du pays partenaire dès lors que celui-ci définit un projet d'avenir auquel peuvent s'associer tous les partenaires, est centré sur les résultats et comporte des indicateurs permettant un suivi de « l'appropriation ».
- Les donateurs doivent revoir l'**organisation et la gestion** de leurs missions locales pour se mettre à même de répondre efficacement aux besoins du partenariat. Les donateurs devraient favoriser l'expérimentation.
- Afin de promouvoir plus efficacement l'**appropriation locale**, les donateurs pourraient encourager la participation de tous les partenaires, y compris la société civile et le secteur privé, au processus de développement et au dialogue.
- Si le **partenariat devient réalité**, les coûts de transaction devraient se trouver réduits du fait que l'administration pourra disposer, comme elle en a besoin, de « périodes de calme » – où elle n'aura pas à accueillir de missions de suivi et autres visites d'étude – pour gérer les affaires courantes.

Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD

Cette section décrit les programmes d'aide des pays du l'OCDE non membres du CAD. La Corée a fourni suffisamment de données pour permettre l'inclusion d'un graphique « aperçu synthétique » de son aide.

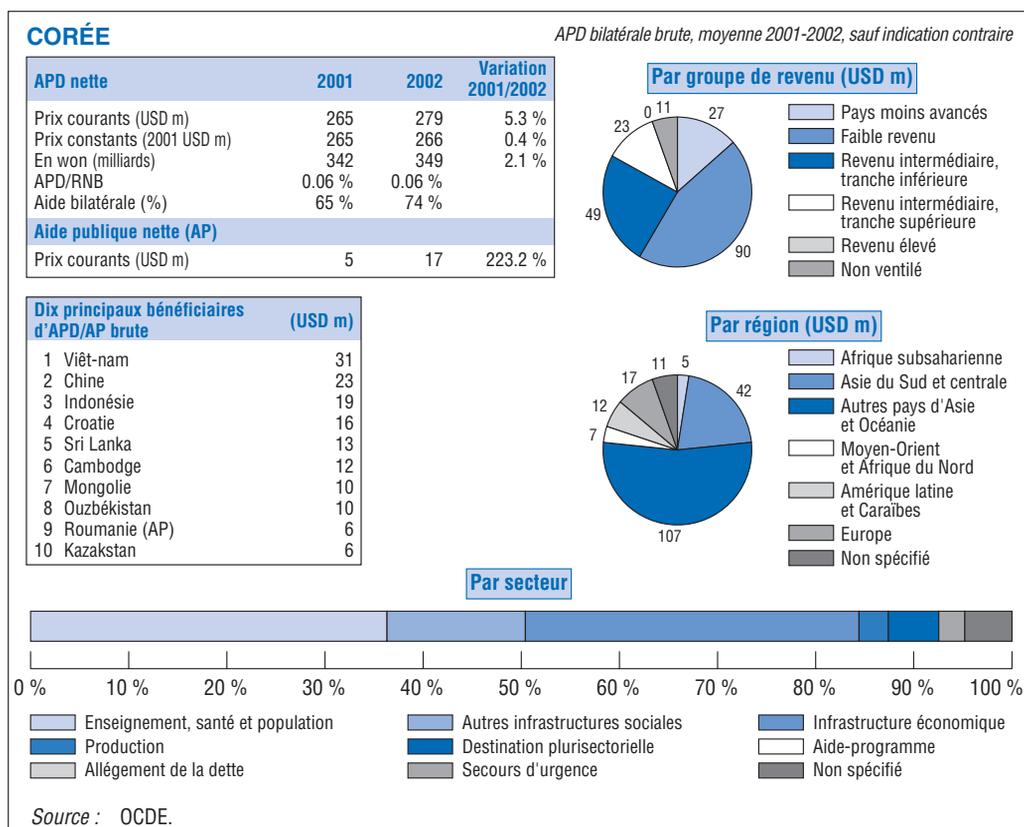
Corée

En 2002, l'APD totale de la Corée s'est légèrement accrue pour atteindre 279 millions USD, contre 265 millions USD en 2001, mais en termes réels elle est restée inchangée. L'APD multilatérale a un peu fléchi, contrairement à l'APD bilatérale, qui est passée de 172 millions USD en 2001 à 207 millions USD. Cette progression est le résultat d'une hausse de 13 % des prêts assortis de conditions libérales et de 20 % des dons. L'APD multilatérale est, elle, revenue de 93 millions USD en 2001 à 72 millions USD, principalement sous l'effet des remboursements de prêts émanant d'organisations multilatérales.

Plus de 78 % de l'APD bilatérale de la Corée sont allés à l'Asie. Les principaux secteurs qui en ont bénéficié en 2002 sont les transports et communications (28 %), l'éducation (27 %), la santé (15 %) et l'approvisionnement en eau et l'assainissement (14 %).

Le rapport APD/RNB est demeuré peu élevé, à 0,06 %. Le gouvernement coréen compte toutefois le porter progressivement à 0,1 % dans un avenir proche.

Le programme d'APD de la Corée s'articule autour d'un certain nombre de grands objectifs. Premièrement, l'action engagée par la Corée à l'appui d'un développement économique et social durable est centrée sur la mise en valeur des ressources humaines et le comblement du fossé numérique. Deuxièmement, à travers ses activités d'APD, la Corée s'applique sans relâche à promouvoir la démocratie, l'économie de marché et le respect des droits de l'homme. Troisièmement, assurer une aide d'urgence aux pays en développement figure aux premiers rangs dans l'échelle des priorités coréennes. Enfin, la Corée se veut apporter une contribution active au règlement de tout un éventail de problèmes d'envergure mondiale tels que la protection de l'environnement, l'égalité homme-femme et la lutte contre la pauvreté.



Hongrie

En 2001, la Hongrie avait consacré au développement environ 4.1 milliards HUF (14 millions USD), soit 0.027 % de son RNB, dans le cadre de programmes d'aide mis en place par divers ministères et institutions. En 2002, elle y a affecté 5.7 milliards HUF (22 millions USD), ce qui représente 0.035 % de son RNB. D'après les estimations, son APD devrait être à peu près du même ordre de grandeur pour 2003. Si l'on en croit certaines estimations de sources non officielles, son rapport APD/RNB pourrait atteindre 0.1 % d'ici 2006.

En juillet 2001, le gouvernement hongrois a approuvé et adopté une stratégie-cadre pour les activités de la Hongrie en matière de coopération pour le développement. En novembre 2002 voyait ensuite le jour au sein du ministère des Affaires étrangères une Direction de la coopération internationale pour le développement.

Un décret adopté par le gouvernement en juin 2003 est venu élargir le mandat du ministre des Affaires étrangères à la coopération internationale pour le développement en même temps qu'une décision du gouvernement mettait en place une Commission interministérielle présidée par le ministre des Affaires étrangères.

Le 29 juillet 2003, cette Commission a arrêté une liste de quatre pays partenaires prioritaires, à savoir la Serbie-Monténégro, la Bosnie Herzégovine, le Viêt-nam et les zones administrées par l'Autorité palestinienne. Au nombre des autres pays partenaires, figurent l'Afghanistan, la Chine, l'Irak, le Kirghizistan, la Macédoine, le Moldovie, la Mongolie et l'Ukraine ainsi que, parmi les PMA, le Cambodge, l'Éthiopie, le Laos et le Yémen.

Faire reculer la pauvreté est le principal objectif de la coopération hongroise pour le développement. Lorsqu'elle deviendra membre de l'UE, la Hongrie sera tenue de respecter les réglementations communautaires en la matière. Ses activités seront avant tout centrées sur les secteurs et les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif, par exemple, le transfert des connaissances accumulées lors de sa propre transition, la santé, l'éducation, l'agriculture et la gestion de l'eau, et une place particulière y sera faite à la question transversale qu'est la protection de l'environnement.

Un Conseil consultatif civil, présidé par l'ancien Président de la Hongrie et associant l'ensemble des principales parties prenantes (ONG, ING, secteur privé, partis politiques, etc.), a été mis en place et ses travaux ont débuté en septembre dernier. Début 2004, le gouvernement devrait faire paraître un nouveau décret définissant la stratégie à moyen terme de la Hongrie en matière de coopération internationale pour le développement pour la période 2004 à 2006.

Islande

Les versements d'APD de l'Islande ont totalisé 12.6 millions USD en 2002, soit 0.15 % du RNB. L'aide bilatérale s'est chiffrée à 4.8 millions USD, en léger retrait par rapport à 2001. L'aide multilatérale s'est pour sa part accrue, passant de 4.8 millions USD en 2001 à 7.8 millions USD.

L'aide islandaise au développement est administrée par le ministère des Affaires étrangères et fait partie intégrante de la politique étrangère. La mise en œuvre de l'aide bilatérale est assurée par l'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance indépendante rattachée au ministère des Affaires étrangères.

Les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale de l'Islande sont des pays d'Afrique australe, en particulier le Malawi, le Mozambique, la Namibie et l'Ouganda. Cette dernière est dans sa quasi-totalité non liée et prend dans son intégralité la forme de dons. L'aide multilatérale transite pour l'essentiel par la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies, ainsi que par le Fonds nordique de développement.

Le principal objectif de l'aide islandaise au développement est de promouvoir des avancées économiques et sociales durables dans le monde en développement. Depuis 1997, l'Islande redouble d'efforts dans le secteur social, multipliant les projets et activités visant l'éducation, la santé et l'égalité homme-femme.

Compte tenu des compétences particulières qu'elle possède en matière de gestion durable des ressources naturelles, l'Islande apporte aussi aux pays en développement un concours actif dans les domaines de la pêche et des énergies renouvelables. L'Islande participe au financement et assure la gestion de deux programmes de formation de l'Université des Nations Unies, concernant l'un la géothermie, l'autre la pêche, dont les activités sont organisées sur son territoire.

Un examen approfondi des activités de l'Islande en matière de développement depuis 1997 a été publié en septembre 2003. Y sont formulées des recommandations pour les années à venir, notamment des propositions précises concernant l'accroissement du volume de l'aide.

Mexique

Aux yeux du Mexique, la coopération internationale constitue une composante importante de la politique étrangère en même temps qu'un instrument de développement national. Compte tenu de son propre niveau de développement économique, le Mexique joue un double rôle sur la scène de la coopération internationale, où il est à la fois un bénéficiaire et un apporteur d'aide. Il est par ailleurs un partisan actif de la coopération Sud-Sud ainsi qu'en témoignent les partenariats qu'il entretient avec des pays dont le stade de développement est similaire au sien.

Le gouvernement mexicain s'applique à nouer des liens de coopération avec des pays en développement, d'Amérique centrale et des Caraïbes en particulier, avec lesquels il partage des intérêts communs. Cette coopération met à profit les compétences de spécialistes mexicains pour le règlement de problèmes spécifiques communs. Sont actuellement mis en œuvre avec des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes 360 projets associant, côté donneurs, des experts, des fonctionnaires et des techniciens mexicains, dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé, l'enseignement technique, le développement social, le tourisme, l'administration publique, la pêche, les transports et communications et le développement urbain.

Le Mexique propose aux autres pays d'Amérique centrale sa coopération dans tout un éventail de domaines, d'ordre technique, scientifique, éducatif et culturel. En 2003, la coopération mexicaine a donné lieu à 213 projets bilatéraux et 36 projets d'envergure régionale. En 2003, le Mexique a coopéré à 95 projets menés dans des pays du bassin des Caraïbes. A l'échelle régionale, 20 autres sont à l'étude. Dans le domaine éducatif, le Mexique œuvre sans relâche à la promotion de la langue espagnole afin de faciliter les échanges avec les pays anglophones de la région.

Le Mexique ne ménage pas ses efforts pour lancer des programmes conjoints avec d'autres pays et des organisations internationales qui mènent des activités de coopération dans les régions susmentionnées. En 2003, il a ainsi participé à des programmes conjoints avec le Japon dans les pays d'Amérique latine, et avec le Canada au Honduras, au Nicaragua et au Salvador. Sont ainsi en cours 12 projets trilatéraux dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des ressources naturelles, de la pêche et de la santé.

Pologne

En 2002, l'APD de la Pologne a totalisé 14.3 millions USD, soit 0.008 % du RNB, contre 36 millions USD en 2001. Ce fléchissement s'explique en partie par le fait que les prêts qui ont été consentis à des conditions de faveur à deux pays

asiatiques entrent dans leur phase finale et aussi par les difficultés budgétaires que connaît la Pologne. En 2002, l'APD bilatérale a absorbé 8.9 millions USD, les 5.4 millions USD restant ayant transité par des institutions multilatérales. De son côté, l'aide publique aux pays figurant dans la partie II de la Liste du CAD s'est chiffrée à 15.2 millions USD, soit une augmentation de 6.9 millions USD par rapport à son niveau de 2001.

En 2002, l'APD bilatérale de la Pologne a notamment pris le chemin de l'Afghanistan, de la Chine, du Kazakhstan, de la Moldovie et du Viêt-nam. Les principaux bénéficiaires de l'aide publique polonaise ont pour leur part été la Biélorussie, la Russie et l'Ukraine. Plusieurs ministères mènent depuis toujours des activités d'AP et d'APD, en particulier ceux des Affaires étrangères, des Finances et de l'Éducation. En 2002, leurs concours ont principalement pris la forme d'une assistance technique, d'une aide humanitaire et de prêts assortis de conditions libérales.

Une stratégie de coopération pour le développement a été définie par le gouvernement, qui fixe les grands objectifs et les grands principes de la politique de développement ainsi que les mécanismes et procédures institutionnels devant régir l'acheminement de l'aide extérieure et qui sert désormais de fil conducteur au programme polonais de coopération pour le développement. Cette stratégie vise à renforcer le rôle du ministère des Affaires étrangères dans la coordination de la politique nationale d'aide et à faire de l'éradication de la pauvreté et de l'instauration d'un développement durable dans les pays partenaires l'objectif suprême de cette dernière. Dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, le ministère des Affaires étrangères compte en outre préparer un texte de Loi sur la coopération pour le développement afin d'intégrer au dispositif juridique polonais les règles, principes et meilleures pratiques édictés par l'OCDE/CAD et l'UE.

République slovaque

En 2002, l'APD de la Slovaquie a totalisé 6.7 millions USD soit 0.024 % du RNB contre 0.042 % en 2001. Ce fléchissement du rapport APD/RNB tient principalement à une réduction (de 1.6 million USD) des ressources financières allouées à l'aide. La croissance du RNB et la modification de la méthode de calcul de l'APD y sont aussi pour quelque chose. Sur le total de l'APD, 56 % sont allés à l'aide bilatérale et 44 % à l'aide multilatérale. Au sein de l'aide bilatérale, 72 % (2.7 millions USD) ont été affectés aux activités d'aide humanitaire du Bureau des migrations du ministère de l'Intérieur. (Ce chiffre inclut la totalité des frais administratifs. Cela vient du fait que, de tous les services ministériels et autres organismes, le Bureau des migrations est le seul à faire état des frais administratifs.) En 2002, la République slovaque a aussi consenti pour 2.5 millions USD d'aide publique.

En 2003, le dispositif slovaque d'APD a subi de profondes transformations avec notamment un renforcement du rôle de supervision et de coordination dévolu au ministère des Affaires étrangères. Le 6 juin 2003, le gouvernement a approuvé une stratégie à moyen terme pour l'APD, couvrant la période 2003 à 2008, qui énonce les principes, objectifs et priorités essentiels de l'aide slovaque au développement. Celle-ci fournit un cadre général pour l'élaboration des programmes nationaux annuels où seront détaillées les activités d'APD.

Le premier programme annuel, celui de 2003, a été approuvé par le gouvernement en juillet 2003. Il prévoit l'affectation de 141.8 millions SKK (environ 3.67 millions USD) à de nouveaux projets précis. Sur ce total 81.8 millions SKK iront à des activités d'APD multilatérale mises en œuvre dans le cadre des Fonds d'affectation spéciale thématiques récemment créés par le PNUD, 55 millions à des activités d'aide bilatérale en faveur du Monténégro et de la Serbie, et 5 millions SKK serviront à couvrir les frais administratifs.

En théorie, les ressources allouées au programme d'aide annuel devraient s'inscrire sur une tendance régulière à la hausse, pour atteindre 1 110 millions SKK en 2006, de telle sorte que puisse être assurée la réalisation, en 2011, de l'objectif de 0.125 % fixé par le gouvernement en avril 2002 pour le rapport APD/RNB.

République tchèque

En 2002, l'APD tchèque a progressé de 44 % en termes réels, pour totaliser 45 millions USD, soit 0.07 % du RNB. Cette APD se compose de projets bilatéraux de développement, de bourses d'études, d'activités d'assistance humanitaire et d'aide aux réfugiés, d'opérations d'allègement de la dette et de contributions multilatérales, lesquelles ont absorbé 31 % du total. L'aide bilatérale prend dans son intégralité la forme de dons. Pour ce qui est de la ventilation géographique, l'essentiel de l'aide bilatérale a pris le chemin de pays des Balkans, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique centrale et des NEI.

En République tchèque, l'aide au développement est régie par les Directives de 1995 sur l'aide étrangère au développement dont a été dérivé un Cadre pour le programme d'aide extérieure de la République tchèque. Ce dernier définit les principaux objectifs, principes et priorités pour la période 2002 à 2007. Le système et les procédures opérationnelles d'acheminement de l'aide au développement sont en cours de réexamen et des modifications y sont apportées afin de rehausser l'efficacité globale de l'aide compte tenu des pratiques optimales ressortant de l'expérience accumulée par les membres de l'UE et de l'OCDE.

C'est ainsi que sont actuellement élaborées des perspectives d'évolution à moyen terme des financements alloués à l'APD de manière à assurer la prévisibilité des apports d'aide et la progression du volume de l'APD au cours des années à venir. La coopération instaurée avec la CE, le PNUD, le Canada et d'autres donateurs vient utilement étayer les efforts déployés par la République tchèque pour renforcer ses capacités en matière de gestion et d'acheminement de l'aide au développement. En septembre 2002 a été organisé à Prague un atelier de niveau international sur les « Donneurs émergents » qui a largement contribué à sensibiliser l'opinion publique aux questions de développement.

En 2002, la République tchèque a activement participé à diverses manifestations internationales, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey) et le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg). C'est en outre elle qui a assuré la présidence de la 57^e Assemblée générale des Nations Unies.

Turquie

En 2002, l'APD de la Turquie s'est chiffrée à 73 millions USD, contre 64 millions USD en 2001. En proportion du revenu national, elle est restée inchangée, à 0.04 % du RNB. L'aide publique consentie par la Turquie s'est de son côté fortement accrue, passant de 4 millions USD en 2001 à 12 millions USD en 2002. La totalité de l'aide turque prend la forme de dons. La part de l'aide bilatérale a augmenté, à 37 % de l'APD totale. Le principal instrument de l'APD comme de l'AP bilatérales reste la coopération technique.

La Turquie a commencé à mener des activités d'aide au développement en 1985, et depuis 1997 elle accorde davantage d'APD qu'elle n'en reçoit. Son huitième plan quinquennal (couvrant la période 2001 à 2005) appelle à la mise en œuvre des mesures voulues pour que la Turquie puisse devenir membre du CAD. Le processus législatif et les restructurations entamés en 2001 seront poursuivis avec la collaboration de tous les organismes publics intéressés.

La principale instance dont relève d'administration de l'aide turque au développement est l'Agence turque de coopération internationale (TICA), organisme de coopération technique autonome placé sous l'autorité du Premier ministre. Elle contribue au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays partenaires au moyen d'activités de coopération technique dans divers domaines, dont le développement du secteur privé, l'agriculture, la santé, l'environnement, la fiscalité, la banque, les infrastructures, l'établissement des lois et le tourisme.

Les principes de base sous-tendant la politique de coopération de la TICA sont le respect des valeurs nationales, sociales et culturelles des pays partenaires, le recours à des technologies existant dans les pays bénéficiaires, le partage des responsabilités et la gestion conjointe de l'exécution des projets, et la primauté des ressources institutionnelles et humaines.

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays. Voir aussi le chapitre 3, encadré 3.5.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 1 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports

bilatéraux sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de

l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un

organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

(1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 255). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taïpei chinois. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à**

l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – pour les apports en 2002

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)					Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)		
PME	PFR (RNB par habitant < \$760 en 1998)	PRITI (RNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)		PRITS (RNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (RNB par habitant > \$9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	* Albanie	Afrique du Sud	Botswana	Malte ¹	* Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	* Azerbaïdjan	Algérie	* Ouzbékistan	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Belize	Papouasie- Nlle-Guinée	Chili		* Estonie	● Bahamas
Bénin	Chine	Bolivie	Paraguay	Cook, îles		* Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Congo, Rép.	Bosnie- Herzégovine	Pérou	Croatie		* Lettonie	● Brunei
Burkina Faso	Corée, Rép. dém.	Colombie	Philippines	Gabon		* Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Serbie et Monténégro	Grenade		* Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Cuba	Sri Lanka	Liban		* République Slovaque	● Corée
Cap-Vert	Honduras	Dominicaine, Rép.	St-Vincent et Grenadines	Malaisie		* République tchèque	● Émirats arabes unis
Centrafricaine, République	Inde	Dominique	Suriname	Maurice		* Roumanie	● Falkland, îles
Comores	Indonésie	Égypte	Swaziland	● Mayotte		* Russie	● Hong-Kong, Chine
Congo, Rép. dém.	Kenya	El Salvador	Syrie	Mexique		* Ukraine	● Israël
Djibouti	* Kyrghize, Rép.	Équateur	Thaïlande	Nauru			● Koweït
Érythrée	* Moldova	Fidji	● Tokelau	Palaos, îles			● Libye
Éthiopie	Mongolie	* Géorgie	Tonga	Panama			● Macao
Gambie	Nicaragua	Guatemala	Tunisie	● Ste-Hélène			● Nouvelle- Calédonie
Guinée	Pakistan	Guyana	● Wallis et Futuna	Ste-Lucie			● Polynésie française
Guinée-Bissau	* Tadjikistan	Irak	Zones sous administration palestinienne	Trinité et Tobago			● Qatar
Guinée équatoriale	Timor-Leste	Jamaïque		Turquie			● Singapour
Haïti	* Turkménistan	Jordanie		Uruguay			● Taipei chinois
Kiribati	Viêt-nam	* Kazakhstan		Venezuela			● Vierges, îles (RU)
Laos	Zimbabwe	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)					
Lesotho		Maroc					
Liberia		Marshall, îles					
Madagascar		Micronésie, États fédérés					
Malawi		Namibie					
Maldives		Niue					
Mali							
Mauritanie							
Mozambique							
Myanmar							
Népal							
Niger							
Ouganda							
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Saô Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ancienne Union Soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires sont reclassés parmi les pays plus avancés le 1^{er} janvier 2003.

En juillet 2002, les **pays pauvres très endettés (PPTE)** sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Saô Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam, Yémen et Zambie.

Source : OCDE.

Liste des abréviations*

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
BAfD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BAfD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
GSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DCD	DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
EGDPM	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

* Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les signes concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans le chapitre IV.

EPIN	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS
EPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
EPT	ÉDUCATION POUR TOUS
FAfD	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/BANQUE MONDIALE)
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDAI	INTEGRATED DEVELOPMENT ACTIVITY INFORMATION
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JCLA	EXERCICES CONJOINTS D'APPRENTISSAGE ET D'ANALYSE AU NIVEAU D'UN PAYS SUR L'HARMONISATION ET L'ALIGNEMENT
JITAP	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
NEI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉES AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS À FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)
PRE	PAYS À REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE
PRITS	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE

PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE 21 ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
UNESCO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
USD	DOLLARS DES ÉTATS-UNIS
WID	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995) SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

Table des matières

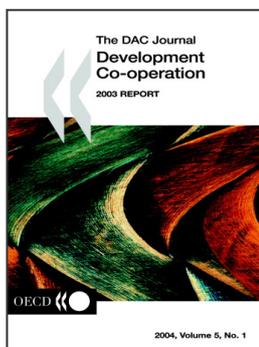
Préface du Secrétaire général	3
Avant-propos	5
Remerciements	6
1. Vue d'ensemble du Président du CAD	11
Introduction	12
Améliorer la cohérence des politiques au service du développement	13
Rehausser l'efficacité de l'aide au développement	16
Accroître le volume de l'aide	23
Favoriser un dialogue constructif	28
Croissance ou réduction de la pauvreté ?	28
Secteur public ou secteur privé ?	29
Secteurs sociaux ou production et infrastructures ?	29
Projets ou programmes ?	30
Notes	31
2. Évolution des apports d'aide	33
Introduction	34
Aperçu général	35
Donneurs membres et non membres du CAD	36
Aide par région et par groupe de revenu	38
Composante multilatérale de l'APD	39
Aide par secteur	43
Évolution des modes d'acheminement de l'aide	46
Rebond de l'aide	49
Annexe : Recul de l'aide à l'agriculture	50
Notes	54
3. Progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement ...	57
Introduction	58
Avancées obtenues vers les objectifs	61
Objectif 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	61
Objectif 2 – Assurer une éducation primaire pour tous	62
Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ..	62
Objectif 4 – Réduire la mortalité des enfants	62

Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle	64
Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	64
Objectif 7 – Assurer un environnement durable	65
Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	65
Améliorer l'efficacité de l'aide	71
Alignement et harmonisation	72
Gestion des finances publiques	76
Renforcement des capacités des pays en développement en matière de passation des marchés	77
Gestion au service de résultats dans la voie du développement	78
Notes	79
4. Efforts et politiques des donneurs bilatéraux	81
Évolution du volume de l'aide des membres du CAD et perspectives pour l'avenir	82
Notes relatives aux différents membres du CAD	83
Allemagne	86
Australie	87
Autriche	88
Belgique	89
Canada	90
Communauté européenne	91
Danemark	92
Espagne	94
États-Unis	95
Finlande	96
France	98
Grèce	99
Irlande	100
Italie	102
Japon	103
Luxembourg	105
Norvège	107
Nouvelle-Zélande	108
Pays-Bas	109
Portugal	110
Royaume-Uni	111
Suède	112
Suisse	113
Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	115
Corée	115
Hongrie	116
Islande	116
Mexique	116
Pologne	116
République slovaque	117
République tchèque	117
Turquie	117

Le CAD et ses travaux	119
Le Comité d'aide au développement	120
Principales activités du CAD	123
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	126
La Direction de la coopération pour le développement	134
Annexe statistique	141
Notes techniques	245
Glossaire des principaux termes et concepts	246
Notes sur les définitions et questions de mesure	252
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – pour les apports en 2002 ..	255
Liste des abréviations	256
Liste des encadrés	
1.1. L'aide bilatérale prenant le chemin des pays performants tend à s'accroître progressivement	19
1.2. Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer des objectifs multiples dans les décisions d'affectation de l'aide	21
1.3. Aucune tendance à la concentration de l'aide bilatérale des membres du CAD ..	26
3.1. Objectifs du millénaire pour le développement	59
3.2. PARIS21 : de la modélisation à la mesure des résultats	61
3.3. Problématique homme-femme et OMD	63
3.4. Le Pacte du Millénaire pour le développement, un plan d'action centré sur les pays qui ont le plus besoin d'aide	68
3.5. Avancement de la mise en œuvre de la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés	72
3.6. Déclaration de Rome sur l'harmonisation – 25 février 2003	73
4.1. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 22 mai 2003	93
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 17 juin 2003	97
4.3. Examen par le CAD de l'aide de l'Irlande, 17 novembre 2003	101
4.4. Examen par le CAD de l'aide du Japon, 12 décembre 2003	104
4.5. Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 18 mars 2003	106
4.6. Analyse conjointe des programmes d'aide en Tanzanie du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande et du Japon	114
Liste des tableaux	
1.1. Anticipations concernant le volume de l'APD en 2006	24
A.1. Volume de l'aide à l'agriculture, par donneur, et part de celle-ci dans l'aide totale, sur la base des engagements, 1980-2001	51
3.1. Vue d'ensemble des progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement	60
3.2. Perspectives d'évolution de l'APD des membres du CAD après Monterrey : dernières projections	70
4.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2002	83

Liste des graphiques

2.1.	Apport total net d'APD des membres du CAD aux prix de 2001 en pourcentage du RNB, 1980-2002	34
2.2.	Apports de ressources des membres du CAD aux pays en développement, 1980-2002	35
2.3.	Ventilation par donneur de l'APD consentie par les membres du CAD en valeur réelle, 1980-2002	38
2.4.	Répartition de l'APD bilatérale nette des membres du CAD par région bénéficiaire, de 1970-71 à 2000-01	39
2.5.	Part de l'APD des membres du CAD transitant par des organismes multilatéraux, 1992 et 2002	41
2.6.	Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes de la Commission européenne	41
2.7.	Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes des Nations Unies ..	41
2.8.	Part de l'APD multilatérale transitant par l'IDA	42
2.9.	Part de l'APD multilatérale transitant par les banques régionales de développement	42
2.10.	Versements bruts de financements assortis de conditions libérales par les organismes multilatéraux en 1992 et 2001	42
2.11.	Part des secteurs sociaux dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	43
2.12.	Part des secteurs productifs dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	44
2.13.	Part des secteurs d'infrastructure dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	45
2.14.	Part de l'aide non destinée à un secteur précis dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001	46
2.15.	Structure de l'APD brute, 1980-2002	47
2.16.	Moyenne des apports annuels nets des membres du CAD au titre de l'aide-projet, de l'aide-programme et de la coopération technique, 1980-2001	48
A.1.	Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par région, 1980-2001	52
A.2.	Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par sous-secteur, 1980-2001, à prix constants de 2001	53
A.3.	Aide des pays du CAD en faveur de la recherche agricole, 1980-2001	54
4.1.	Aide publique au développement nette en 2002 – Montants et en pourcentage du RNB	84



Extrait de :

Development Co-operation Report 2003

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2003-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Efforts et politiques des donateurs bilatéraux », dans *Development Co-operation Report 2003 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2003-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.